



## **Remerciements**

Mes remerciements vont en premier lieu à Odile Dupont, directrice des bibliothèques de l'ICP, et à Nicole Soulier, son adjointe, qui m'ont guidée et suivie avec attention tout au long de mon stage. Merci aussi à Marie-Christine, Agnès, Geneviève, Yves, Gwladys, Nathalie, Anne, Philippe, Marion, Hélène, Valérie (les deux), Gisèle, Georges, Romain, Bénédicte, Dominique, Ha, Jean-Paul et Hippolyte pour leur accueil et leur aide pendant ces trois mois.

Merci à Pierre-Yves Duchemin, mon directeur de mémoire, pour ses conseils et ses encouragements.

Merci à Anne Delmas, ma correspondante à l'Enssib durant le stage, toujours disponible pour répondre aux interrogations les plus diverses.

Merci à tous ceux, à la BnF ou ailleurs, qui ont pris le temps de répondre à mes questions.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
---

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 : LA BIBLIOTHÈQUE DE FELS : UNE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DIFFÉRENTE.....</b>	<b>7</b>
1. L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES AU SEIN DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS.....	7
2. LA BIBLIOTHÈQUE DE FELS AU PRÉSENT.....	9
2.1. <i>Fonctionnement</i> .....	9
2.1.1. Budget.....	9
2.1.2. Personnels.....	10
2.2. <i>La bibliothèque dans ses murs</i> .....	11
2.2.1. Salles de lecture.....	11
2.2.2. Magasins.....	11
2.3. <i>Les collections</i> .....	12
2.3.1. <i>État des lieux des collections</i> .....	12
2.3.1.1. Collections courantes.....	12
2.3.1.2. Fonds ancien.....	13
2.3.1.3. Cartes et plans.....	14
2.3.1.4. Photothèque.....	14
2.3.2. Les acquisitions.....	15
2.3.2.1. Les achats de livres.....	15
2.3.2.2. Les périodiques et les thèses.....	16
2.3.2.3. Dons et legs.....	17
2.3.2.4. Service de presse.....	17
2.4. <i>Les services au public</i> .....	18
2.4.1. Les publics.....	18
2.4.2. Des services traditionnels.....	19
2.4.2.1. Accéder aux documents.....	19
2.4.2.2. La documentation électronique.....	19
2.4.2.3. Formation des usagers.....	20
2.4.3. La bibliothèque sort de ses murs.....	20
3. LES PERSPECTIVES.....	21

3.1. <i>Changements dans le catalogage</i> .....	21
3.2. <i>Un futur pôle associé</i> .....	22
3.3. <i>Vers un portail documentaire</i> .....	24
<b>PARTIE 2 : MES ACTIVITÉS DE STAGIAIRE</b> .....	<b>25</b>
1. <b>À LA DÉCOUVERTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FELS</b> .....	25
2. <b>AUX CÔTÉS DE LA DIRECTRICE</b> .....	26
2.1. <i>Réunion du personnel (23/09/2005)</i> .....	26
2.2. <i>Réunion avec le service informatique (3/10/2005)</i> .....	26
3. <b>LE PROJET DE MISE EN LIGNE DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES</b> ....	27
3.1. <i>Les atouts</i> .....	27
3.2. <i>Les difficultés</i> .....	27
3.3. <i>Les solutions</i> .....	29
3.3.1. <i>Résoudre les difficultés juridiques</i> .....	29
3.3.2. <i>Établir des procédures</i> .....	29
3.3.3. <i>Proposer une solution technique pour la publication</i> .....	29
3.3.4. <i>Étudier la répartition des tâches liées au projet</i> .....	30
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>32</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>34</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>36</b>
<b>1.INTRODUCTION</b> .....	<b>49</b>
0 <b>QUELQUES DÉFINITIONS</b> .....	49

# ***Introduction***

L'Université catholique de Paris a été fondée en 1875, très peu de temps après le vote de la loi instaurant la liberté de l'Enseignement supérieur. La création de cette université libre est en grande partie l'œuvre de l'abbé d'Hulst, vicaire général de l'archevêché de Paris. Dès sa fondation, l'établissement, qui ne prendra le nom d'Institut catholique de Paris qu'en 1880, se dote d'une bibliothèque à destination des étudiants. Les premières années sont difficiles, notamment à cause de problèmes de locaux récurrents : la bibliothèque est amenée à déménager plusieurs fois. Le dernier déménagement a lieu en 1899 : la bibliothèque rejoint alors les bâtiments récemment construits pour l'Institut rue d'Assas. Ces bâtiments sont toujours occupés par l'Institut catholique aujourd'hui.

Ce n'est qu'en 1935, grâce à une importante donation du comte et de la comtesse de Fels, que de vastes travaux peuvent enfin être réalisés, permettant à la bibliothèque de prendre véritablement son essor. C'est aussi à ce moment que la bibliothèque prend le nom de ses bienfaiteurs pour devenir la bibliothèque de Fels. Deux nouvelles séries de travaux, réalisés en 1956 et 1994, achèvent de lui donner le visage qui est le sien aujourd'hui<sup>1</sup>.

Cette longue histoire – plus d'un siècle d'existence – fait la richesse d'une bibliothèque tournée à la fois vers le patrimoine et vers la modernité. L'objet de mon stage de trois mois dans cet établissement est une bonne illustration de la volonté de l'équipe des bibliothécaires d'aller de l'avant : au printemps 2005, l'abbé Daniel Moulinet a cédé gracieusement à la bibliothèque l'ensemble des fichiers de son *Guide bibliographique des sciences religieuses* en vue de mettre celui-ci en ligne sur le site de la bibliothèque ; Odile Dupont, la directrice, m'a confié la réalisation de ce projet.

---

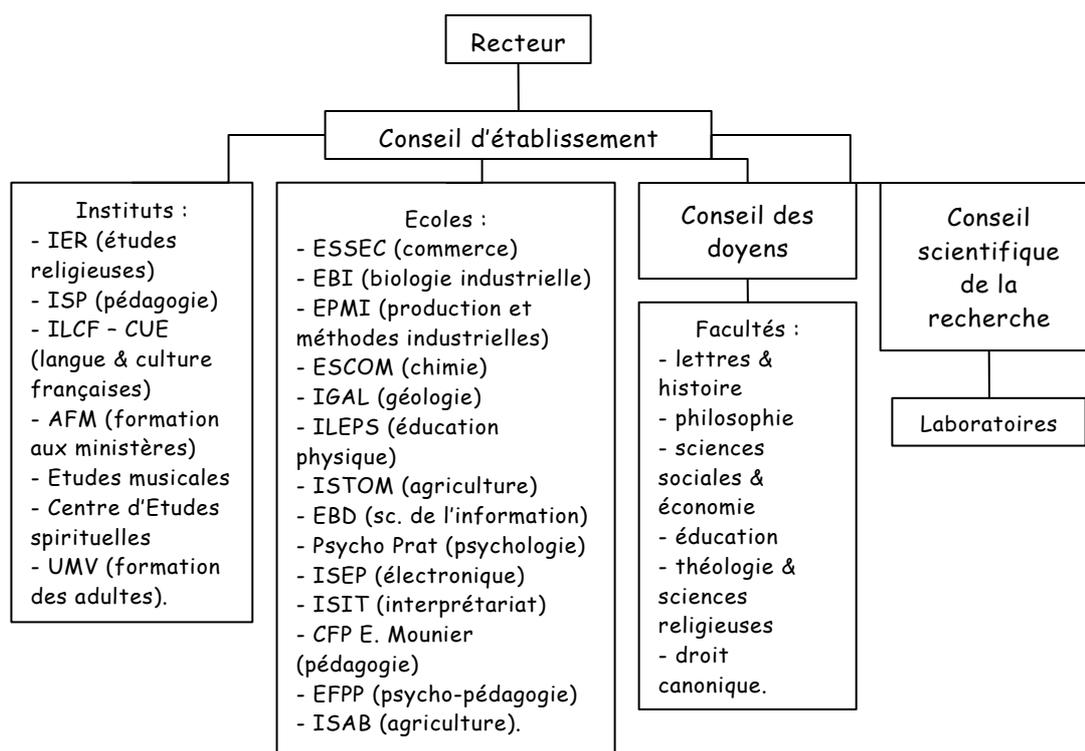
<sup>1</sup> Voir pour plus d'informations : Henri ROCHAIS. *Documents sur la bibliothèque de Fels à l'Institut Catholique de Paris*. Bordeaux : Société des Bibliophiles de Guyenne, 1980 ; Henri ROCHAIS. « La bibliothèque de Fels à l'Institut Catholique de Paris ». In : *La Revue française d'histoire du livre*, n°20, 3<sup>e</sup> trimestre 1978 ; INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. *Le Livre du centenaire, 1875-1975*. Paris : Beauchesne, 1975.

Le présent rapport de stage détaille tout d'abord le contexte dans lequel s'est effectué ce travail : la première partie traite du fonctionnement de la bibliothèque de Fels et de ses perspectives d'évolution. La seconde partie est centrée sur mes activités de stagiaire.

# Partie 1 : La bibliothèque de Fels : une bibliothèque universitaire différente

## 1. L'organisation des bibliothèques au sein de l'Institut catholique de Paris

L'Institut catholique de Paris (ICP) est un établissement complexe. Il est « est constitué en association 1901, reconnue d'Utilité publique. Son activité est régie par des statuts universitaires et civils, sous le contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale et du Saint-Siège »<sup>2</sup>. L'Institut regroupe facultés, écoles supérieures et instituts, auxquels il faut ajouter bon nombre de laboratoires de recherche. Le schéma ci-dessous résume l'organisation de l'ICP :

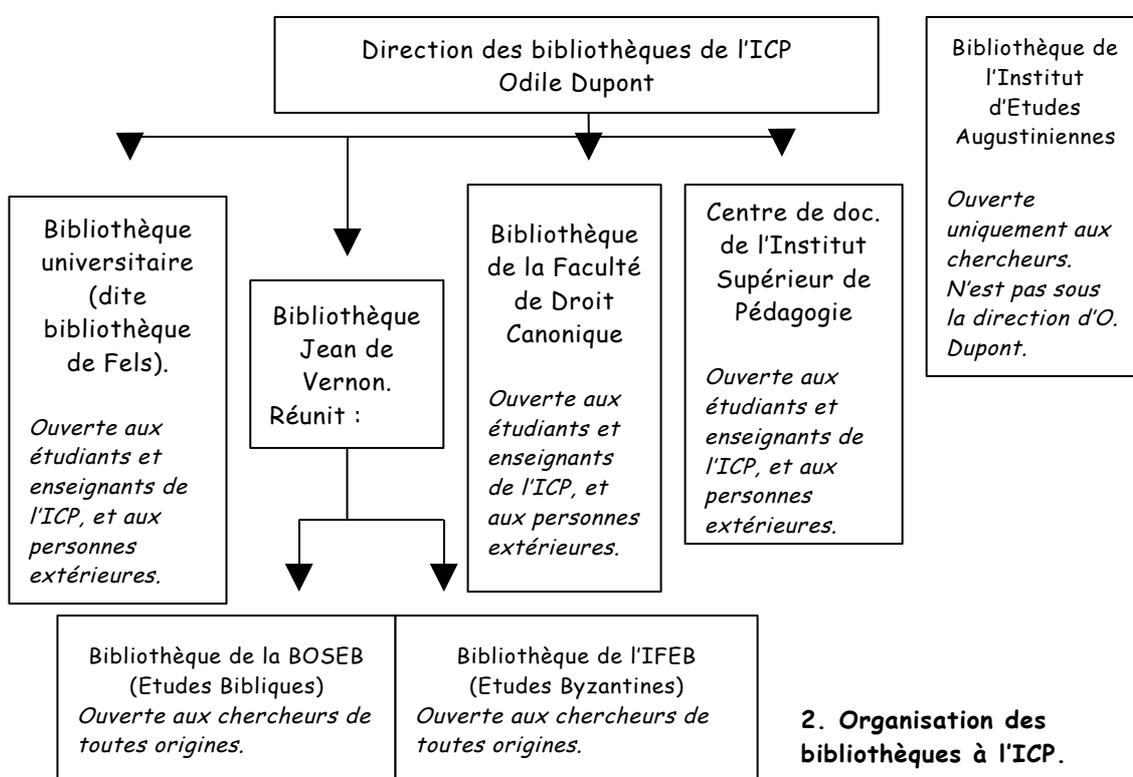


1. Organisation de l'ICP

<sup>2</sup>Voir le *Site Internet de l'ICP*, rubrique « Nous connaître / L'Institut Catholique de Paris » [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.icp.fr/icp/icp.php>> (consulté le 23/09/05).

Les écoles professionnelles et la plupart des instituts sont en réalité très autonomes. Aussi, quand on parle de l'ICP, évoque-t-on en réalité le plus souvent le groupe des six facultés.

Les bibliothèques, comme dans toutes les universités, sont des services communs ; elles dépendent directement du vice-recteur. Les plus importantes sont ouvertes à l'ensemble des étudiants et enseignants de l'Institut catholique de Paris et aux personnes extérieures ayant acquitté leur droit d'entrée. Les plus petites réservent leur accès aux chercheurs et aux étudiants avancés. Le schéma ci-dessous expose l'organisation des bibliothèques au sein de l'Institut catholique de Paris :



Les écoles professionnelles et la plupart des instituts disposent de leurs propres bibliothèques, gérées de manière autonome, et qui ne sont donc pas portées sur le schéma ci-dessus.

Mon stage s'est déroulé uniquement à la bibliothèque de Fels, même si j'ai pu visiter d'autres établissements. Je n'évoquerai donc dans le présent rapport de stage que cette bibliothèque.

## **2. La bibliothèque de Fels au présent**

La bibliothèque de Fels est de loin la plus importante des bibliothèques de l'ICP, tant en nombre de volumes, qu'en personnel et en nombre de lecteurs. Comme le montre son autre appellation de « bibliothèque universitaire », elle a pour vocation de desservir l'ensemble des facultés de l'Institut.

### **2.1. Fonctionnement**

#### **2.1.1. Budget**

Le budget de l'Institut catholique de Paris, dans lequel est inclus le budget des bibliothèques, est construit par le Secrétaire général de l'établissement au printemps, puis présenté au Conseil d'établissement et voté au Conseil d'administration en juin, pour prendre effet au mois de juillet.

La directrice des bibliothèques propose au Secrétaire général un budget pour les bibliothèques qui comprend quatre volets :

- charges d'exploitation ;
- frais de personnel (l'ensemble des personnels de la bibliothèque est sous contrat de droit privé et payé par l'ICP) ;
- demandes d'investissements ;
- prévisions de crédits (qui concernent les subventions diverses).

Ce budget, revu par le Secrétaire général est ensuite intégré au budget général.

Pour l'année 2004 – 2005, le budget réalisé de la bibliothèque se présente de la manière suivante :

	Dépenses		Recettes
<b>Total charges d'exploitation (dont acquisitions) et investissements</b>	327 155 €	<b>Total inscriptions étudiants</b>	158 028 €
<b>Total frais de personnels</b>	779 129 €	<b>Total recettes extérieures (subventions, dons, provisions)</b>	69 911 €
<b>Total des dépenses</b>	1 106 284 €	<b>Financement ICP</b>	878 345 €
		<b>Total des recettes</b>	1 106 284 €

Le budget prévisionnel prévoyait des frais de personnels supérieurs et donc un financement ICP supérieur lui aussi de 140 000 € environ.

### 2.1.2. Personnels

Le tableau suivant rend compte des effectifs de la bibliothèque de Fels :

	Noms	Fonctions	Temps de travail
<b>Direction</b>	Odile Dupont	Directrice de la bibliothèque	Temps plein
	Nicole Soulier	Adjointe à la directrice	Temps plein
	Geneviève Possamai	Assistante de direction, responsable des plannings et de la comptabilité	Temps plein
<b>Bibliothécaires</b>	Philippe Bernasconi	Responsable des périodiques	Temps plein
	Nathalie Bodving	Responsable de la reliure et du fonds des cartes et plans	Temps plein
	Marion Duprey	Responsable des thèses	Temps plein
	Anne Garnier	Service de presse	Temps partiel
	Gwladys Gouttegatas	Responsable du PEB, de la sitotheque, de la gestion des CD-Rom, et des relations avec le fournisseur du SIGB.	Temps plein
	Agnès Royer	Responsable de la coordination du catalogage et de la gestion de la base de données	Temps plein
	Marie-Christine Vaillant	Responsable des acquisitions et des dons	Temps plein
	Yves Lebrech	Responsable de la photothèque	Temps partiel
	Martin Morard (en congé sabbatique)	Responsable des fonds anciens	Temps partiel
	<b>Assistants bibliothécaires</b>	Hélène Carnuccini	Assiste particulièrement la responsable des acquisitions
Valérie Picquenard		Catalogage rétrospectif	Temps plein
<b>Magasinier Chef</b>	Romain Larguier	Responsable de l'équipe des magasiniers et des magasins ; il est l'interface entre les magasiniers et la direction.	Temps plein
<b>Magasiniers</b>	Georges Fotic		Temps plein
	Bénédicte du Merle	Plus particulièrement attachée au fonds ancien.	Temps plein
	Dominique Nguyen		Temps plein
	Ha Le		Temps plein
	Valérie Hennion		Temps plein
	Gisèle Le Tellier	Responsable de la gestion matérielle des dossiers administratifs.	Temps plein
<b>Surveillants</b>	Jean-Paul Descaris		Temps plein
	Surveillant en cours de recrutement		Temps plein
	2 vacataires étudiants		Temps partiel

La bibliothèque emploie donc 25 personnes, dont 20 à temps plein.

Tous les bibliothécaires et les magasiniers assurent des temps de prêt, les deux fonctions de prêt et de renseignement bibliographique n'étant pas dissociées ; par ailleurs, tous les bibliothécaires et assistants bibliothécaires cataloguent. Ces deux fonctions de prêt et de catalogage sont revendiquées par les personnes qui les pratiquent comme un excellent moyen de connaître le fonds et donc d'améliorer au final le service aux lecteurs.

## 2.2. La bibliothèque dans ses murs

### 2.2.1. Salles de lecture

Après plusieurs déménagements et de nombreux travaux, la bibliothèque se présente aujourd'hui de la façon suivante : dans les locaux principaux de l'ICP, rue d'Assas, elle dispose de deux salles de lecture, l'une au premier étage (salle B), l'autre au sixième étage (salle A). Ces deux salles couvrent une surface totale de 821 m<sup>2</sup> et offrent en libre accès environ 20 000 volumes, soit à peu près 3,5% du fonds. Le tableau suivant résume les caractéristiques des deux salles :

	Libre accès	Disciplines couvertes	Places assises	Postes info.
<b>Salle A (6<sup>e</sup> étage)</b>	14 000 vol. 352 revues	Théologie, philosophie, sciences sociales.	80 (branchements d'ordinateurs portables possibles)	6 OPAC 1 poste CD-Rom 1 poste Internet
<b>Salle B (1<sup>er</sup> étage)</b>	6 000 vol. 182 revues	Histoire, lettres, géographie, langues, arts.	200 (branchements d'ordinateurs portables possibles)	6 OPAC 1 poste CD-Rom 1 poste Internet

Ces salles de lecture sont ouvertes au public 53h par semaine durant l'année universitaire, avec trois nocturnes jusqu'à 20h30 en début de semaine et une ouverture le samedi matin.

### 2.2.2. Magasins

La bibliothèque de Fels dispose de six étages de magasins rue d'Assas, et d'un magasin supplémentaire dans les bâtiments de l'Institut Polytechnique Saint-Louis, qui regroupe plusieurs écoles de l'ICP à Cergy-Pontoise, le tout offrant 15 876 mètres linéaires (dont 14 292 dans les locaux de la rue d'Assas). Malgré

cette importante surface de rangement, la bibliothèque souffre d'un manque de place chronique, auquel l'ouverture en décembre 2003 d'un nouveau magasin (dit « Galerie Wartelle ») offrant 632 mètres linéaires au quatrième sous-sol n'a que très partiellement remédié.

## 2.3. Les collections

Du fait de sa longue histoire, la bibliothèque de Fels possède des collections particulièrement riches et variées. 600 000 documents (dont 450 000 livres) sont à disposition des lecteurs. Si une petite partie des ouvrages touchent des disciplines qui ne sont plus aujourd'hui enseignées dans les facultés de l'Institut catholique de Paris (notamment les sciences et le droit), la plus grande partie du fonds est en relation avec les enseignements dispensés dans l'établissement : sciences religieuses et théologie, philosophie, psychologie, lettres, histoire, langues, sciences économiques et sociales. À cela, il faut ajouter un certain nombre de fonds particuliers, tels la photothèque, les cartes et plans, et le fonds ancien.

### 2.3.1. État des lieux des collections

#### 2.3.1.1. Collections courantes

Le volume important des collections et leur diversité rend difficile la réalisation d'un véritable état des collections. Le tableau ci-dessous dessine une évaluation approximative de la répartition thématique de celles-ci, fondée sur les statistiques d'acquisitions et de catalogage de l'année 2003 – 2004<sup>3</sup> :

Disciplines	Pourcentage estimé dans les fonds
<b>Sciences religieuses - Théologie</b>	35%
<b>Histoire - Géographie</b>	17%
<b>Lettres</b>	14%
<b>Sciences sociales</b>	11%
<b>Philosophie - Psychologie</b>	15%
<b>Langues - linguistique</b>	2%
<b>Arts</b>	4%
<b>Autres (dont généralités)</b>	2%

On voit que les sciences religieuses dominent largement, puisqu'elles représentent à elles seules plus d'un tiers des collections. Les quatre autres disciplines majeures

<sup>3</sup> Les statistiques suivent le calendrier imposé par le budget et courent donc du 1<sup>er</sup> juillet d'une année au 30 juin suivant.

(philosophie, histoire-géographie, lettres, et sciences sociales) se répartissent à peu près équitablement.

Pour les périodiques, les chiffres ne sont pas fondamentalement différents. Le tableau suivant reprend des statistiques de l'année 2003-2004 :

Disciplines	Répartition des abonnements
<b>Sciences religieuses - Théologie</b>	39%
<b>Histoire - Géographie</b>	15%
<b>Lettres</b>	9%
<b>Sciences sociales</b>	12%
<b>Philosophie - Psychologie</b>	16%
<b>Langues - linguistique</b>	1%
<b>Arts</b>	1%
<b>Autres (dont généralités)</b>	7%

Pour cette même année budgétaire, la bibliothèque était abonnée à 618 titres, dont 344 titres français. Ce chiffre de 618 périodiques vivants est faible par rapport à la masse de titres morts (environ 5 600) présents dans les collections.

En outre, la bibliothèque de Fels possède environ 14 000 thèses et mémoires soutenus à l'ICP ou dans des universités extérieures.

#### 2.3.1.2. Fonds ancien

Le conservateur en charge du fonds ancien, qui travaillait à temps partiel, est en congé sabbatique depuis 2004 et n'a pas encore pu être remplacé. La gestion du fonds ancien est donc actuellement un véritable problème. L'estimation même du fonds est rendue difficile par sa variété (incunables, ouvrages des seizième, dix-septième, et dix-huitième siècles dans des disciplines variées, manuscrits de diverses époques) et sa dispersion dans les différents magasins.

La part la plus précieuse du fonds ancien est conservée dans la Réserve (salle à part située dans le magasin du 4<sup>e</sup> étage) : y sont entreposés 58 incunables, 605 ouvrages du seizième siècle, 2 008 manuscrits et 812 tablettes cunéiformes (qui constituent la deuxième collection de France)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Ces tablettes ont été numérisées et sont consultables en ligne sur le *Site de la Cuneiform Digital Library Initiative* [en ligne] à l'adresse : [http://backup.cdli.ucla.edu/cdli/icp/icp\\_home\\_en.html](http://backup.cdli.ucla.edu/cdli/icp/icp_home_en.html) (consulté le 14/10/05).

Par ailleurs, les chiffres fournis à propos du fonds ancien sont issus d'un récolement effectué durant l'été 2004 sur les collections de la Réserve. Depuis, un certain nombre d'ouvrages du seizième siècle ont été retirés des autres magasins et intégrés à la Réserve.

Ces chiffres très partiels ne peuvent donner qu'une faible idée de l'importance et de la variété des collections anciennes détenues par la bibliothèque de Fels, collections qu'il est impossible de valoriser en l'absence d'un responsable de ce fonds ancien.

#### *2.3.1.3. Cartes et plans*

Il s'agit d'un fonds mort depuis les années 1930, qui n'avait pas été traité depuis environ un siècle avant qu'une des bibliothécaires ne le prenne en charge en 2003. Se fondant sur le dernier inventaire effectué, elle mène depuis lors un double travail d'inventaire et de catalogage. En effet, le précédent inventaire avait été effectué de façon très succincte et parfois incohérente, puisque les cotes cartes avaient été attribuées tantôt à des cartes seules, tantôt à des groupes de cartes. On compte 1 450 cotes cartes, ce qui, compte tenu du peu de sens de ces cotes, ne donne qu'une vague idée de l'importance du fonds.

L'ensemble du fonds des cartes et plans est constitué uniquement de dons. Il rassemble des documents très divers (cartes d'état-major, cartes géologiques, cartes géographiques, cartes anciennes des dix-septième et dix-huitième siècles, plans de ville, atlas...), couvrant la France mais aussi l'étranger, et en particulier le Maghreb.

#### *2.3.1.4. Photothèque*

La photothèque n'a été créée que très récemment, en 1993, afin que soient identifiées et traitées les 53 119 photographies qui constituent le fonds. Ces photographies, toutes acquises par dons, datent majoritairement du dix-neuvième et du début du vingtième siècle. Elles offrent un vaste échantillon des techniques photographiques de cette époque et se présentent sous différentes formes (positifs sur papier hors et en albums, diapositives sur verre, vues stéréoscopiques sur plaques de verre, négatifs sur plaques de verre, négatifs sur supports souples, cartes postales).

Parallèlement au catalogage des photographies, le bibliothécaire en charge de la photothèque mène un vaste travail d'identification des photographes, des donateurs et des objets ou des lieux représentés, travail qui est à l'origine non seulement du document intitulé « Liste des photographes identifiés », disponible

au format PDF sur le site de l'ICP<sup>5</sup>, mais aussi d'une base de données répertoriant environ 10 600 photographes : inachevée à ce jour, cette base n'est pas encore en ligne.

Ce riche fonds de photographies est peu exploité par le public courant de la bibliothèque de Fels. Le plus souvent, ce sont des personnalités extérieures qui font appel au responsable de la photothèque : il s'agit de chercheurs, français ou étrangers, de réalisateurs de documentaires ou encore de responsables d'expositions<sup>6</sup>. Les tirages et les prêts (pour des expositions, notamment), sont payants.

### 2.3.2. Les acquisitions

La bibliothèque de Fels augmente ses collections par quatre biais : les achats, les échanges, les dons et legs, et le service de presse.

#### 2.3.2.1. Les achats de livres

Le budget consacré aux acquisitions de livres était de 65 674 € en 2003-2004 pour 2 174 volumes. Le budget des acquisitions, resté constant pendant plusieurs années, a un peu augmenté depuis l'année dernière, mais globalement, le nombre de volumes acquis a diminué ces dernières années. Ce budget n'est pas réparti à l'avance entre les différentes disciplines mais ventilé suivant les besoins.

Les livres achetés sont majoritairement des ouvrages français, acquis en vente par correspondance ou directement dans une librairie proche, spécialisée en sciences humaines et en sciences religieuses. Les ouvrages étrangers sont le plus souvent achetés à un seul fournisseur. La bibliothèque de Fels étant un établissement privé, elle n'a pas à se soumettre aux procédures de marchés publics, ce qui rend les opérations d'acquisitions plus souples.

Une seule bibliothécaire est en charge des acquisitions : cet état de faits présente deux inconvénients majeurs :

---

<sup>5</sup> Voir à l'adresse suivante [en ligne] : [http://www.icp.fr/icp/pdf/phototheque\\_photographies.pdf](http://www.icp.fr/icp/pdf/phototheque_photographies.pdf). In : *Site de l'Institut Catholique de Paris* (consulté le 24/10/2005).

<sup>6</sup> Une exposition a été inaugurée au service des Archives départementales de la Manche sur Jules Touzard, « prêtre voyageur ». De nombreuses photos ont été fournies par la photothèque de la bibliothèque de Fels. Pour plus de renseignements, voir la page « Manifestations programmées dans les services d'archives français en 2004-2005 » sur le *Site des Archives de France* [en ligne] ; disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/actualit%E9s/manif50.htm> (consulté le 24/10/05). Un dossier de presse est disponible depuis la page d'accueil du *Site du Conseil général de la Manche* [en ligne] ; on le trouvera à l'adresse suivante : [http://www.cg50.fr/espacePresse/iso\\_album/8\\_pages\\_touzard.pdf](http://www.cg50.fr/espacePresse/iso_album/8_pages_touzard.pdf) (consulté le 24/10/05).

- la compétence en matière d'acquisitions (qui n'implique pas seulement une maîtrise des procédures, mais aussi une excellente connaissance du fonds et des besoins des lecteurs) est détenue par une seule personne, sur laquelle repose tout le système ;
- les acquisitions sont nécessairement limitées ; en effet, la sélection des documents à acheter est coûteuse en temps.

De ce fait, la bibliothécaire en charge des acquisitions à la bibliothèque de Fels limite le nombre d'outils (*Livres Hebdo*, bibliographies des enseignants, demandes de lecteurs...) qu'elle utilise pour effectuer cette sélection : elle ne peut pas en particulier procéder au dépouillement systématique de revues spécialisées. Sa compétence, acquise en une vingtaine d'années d'expérience au sein de l'établissement, et ses connaissances rendent néanmoins cette sélection efficace et pertinente, mais elles ne permettent pas d'étendre le nombre des acquisitions bien au-delà des 2 200 volumes mentionnés plus haut.

#### 2.3.2.2. Les périodiques et les thèses

Pour ce qui concerne les périodiques, le budget des acquisitions pour l'année 2003-2004 était de 38 966 €. 300 titres environ ont été acquis par l'intermédiaire du gestionnaire d'abonnements SWETS, environ 150 ont été acquis directement auprès de l'éditeur, et les 150 titres restant ont été reçus par le biais de dons ou d'échanges, en lien avec la revue de l'ICP, *Transversalités*<sup>7</sup>.

Pour accroître son fonds de thèses, la bibliothèque dispose de deux moyens : d'une part, elle reçoit les thèses soutenues à l'ICP ; les statistiques de l'année budgétaire 2004-2005 font état de 54 dépôts de thèses soutenues dans l'année, auxquels il faut ajouter 23 titres soutenus dans les années précédentes, mais qui parviennent à la bibliothèque avec retard. D'autre part, la bibliothèque de Fels procède à des échanges avec 14 bibliothèques partenaires :

- les quatre autres instituts / universités catholiques de France,
- l'université catholique de Louvain (Belgique),
- la Katholieke Universiteit Nijmegen (Pays-Bas)

---

<sup>7</sup> *Transversalités* est une revue trimestrielle. Pour plus d'informations, voir la page « Revue *Transversalités* » sur le Site de l'Institut Catholique de Paris [en ligne], à l'adresse : [http://www.icp.fr/icp/transversalites\\_intro.php](http://www.icp.fr/icp/transversalites_intro.php) (consulté le 31/10/05).

- l'université de Fribourg (Suisse),
- l'université catholique de Lublin (Pologne),
- l'Università Cattolica del Sacro Cuore (Italie),
- la Pontificia Università S. Tommaso d'Aquino (Italie),
- la Pontificia Università Gregoriana (Italie),
- la Pontificia Universitas Urbaniana (Italie),
- la Pontificia Facoltà Teologica Marianum (Italie),
- l'Universidad Pontificia de Salamanca (Espagne).

Ces échanges portent le plus souvent sur des extraits de thèses déjà éditées, en théologie. Le volume de ces échanges est important, puisqu'ils ont porté, en 2004-2005, sur 588 titres.

#### *2.3.2.3. Dons et legs*

Les dons concernent un nombre important d'ouvrages : les statistiques 2003-2004 font état de 385 ouvrages entrés à la bibliothèque par ce biais en un an, ce qui représente 10% des acquisitions. Cependant, les statistiques ne sont pas très significatives sur ce point, puisque des legs importants peuvent intervenir ponctuellement, comme le legs Wartelle (8 000 volumes et de nombreuses photographies) en 2001. Le plus souvent, les dons sont le fait d'anciens étudiants possédant des ouvrages de sciences religieuses. Leur volume est variable, mais n'atteint que très rarement l'importance du legs Wartelle. Les dons peuvent s'avérer précieux pour remplacer des ouvrages assez anciens, parfois épuisés, dont les exemplaires détenus par la bibliothèque sont détériorés ou ont été volés.

Toutefois, les dons et legs représentent aussi pour les bibliothécaires un surcroît de travail : leur traitement est une procédure lourde. Tous les ouvrages donnés doivent en effet être examinés, afin de déterminer si la bibliothèque les possède, et s'ils doivent ou non être intégrés dans les fonds. Les ouvrages non intégrés doivent être éliminés : dans un premier temps, ils sont stockés dans un local libéré pour cet usage par l'ICP, puis ils sont à nouveau donnés, ou revendus à des libraires spécialisés dans les livres d'occasion.

#### *2.3.2.4. Service de presse*

Les acquisitions par le biais du service de presse constituent une autre spécificité de la bibliothèque de Fels. Ce mode d'acquisition est rendu possible par l'existence de la revue de l'ICP, *Transversalités*. En effet, les livres reçus par l'intermédiaire du service de presse sont mentionnés dans cette revue à la rubrique « livres reçus ». La bibliothèque s'engage en outre à exposer ces exemplaires en salle de lecture avec la mention : « Les ouvrages présentés ont été aimablement offerts par les éditeurs ».

Le service de presse fonctionne en lien étroit avec les acquisitions, afin d'éviter un doublonnage des commandes. Il fournit environ 400 volumes par an à la bibliothèque, et soulage notablement le budget des acquisitions dans le domaine des sciences religieuses. En effet, les principaux fournisseurs du service de presse sont des éditeurs spécialisés dans cette discipline.

## **2.4. Les services au public**

### **2.4.1. Les publics**

La bibliothèque de Fels ne dessert pas un public très nombreux : les statistiques 2003-2004 font état de 7 066 inscrits à l'ICP (hors écoles), dont 4 391 (soit 62%) sont inscrits à la bibliothèque. Les autres inscrits sont :

- des membres du personnel de l'ICP : 30 ;
- des enseignants de l'ICP : 251 ;
- des personnes extérieures : 293 inscrites à l'année ou au semestre, auxquelles il faut ajouter 746 personnes ayant utilisé des cartes de 1 ou de 6 entrées ne donnant pas droit au prêt.

On recense ainsi 5 711 lecteurs inscrits pour l'année 2003-2004.

En valeur absolue, ce chiffre paraît faible, mais il faut noter le fort taux de pénétration de la bibliothèque au sein du public étudiant et la proportion relativement élevé d'inscrits extérieurs (18%)<sup>8</sup> en dépit des tarifs assez élevés de l'inscription (135 € pour une carte annuelle ouvrant droit au prêt).

Une enquête réalisée en 2002-2003 par la bibliothèque<sup>9</sup> a permis de déterminer que :

<sup>8</sup> L'ASIBU donne comme moyenne nationale pour un ratio « autres lecteurs » / « total lecteurs » 10% pour 2003. Voir « Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires ». In : *Site de la Sous-Direction des Bibliothèques*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/> (consulté le 26/10/05).

<sup>9</sup> Document interne à la bibliothèque.

- plus du tiers des lecteurs étudiants sont issus des formations en sciences religieuses ;
- les étudiants de la faculté des lettres et de l'Institut de langue et culture française (ICLF) sont les deux autres groupes de lecteurs importants (environ 1/5<sup>e</sup> des lecteurs étudiants pour chacune de ces entités) ;
- plus du tiers des lecteurs sont étrangers (dont une part importante sont des étudiants de l'ICLF).

La bibliothèque de Fels dessert donc un public varié quoique peu nombreux.

## 2.4.2. Des services traditionnels

### 2.4.2.1. Accéder aux documents

La bibliothèque propose à ses lecteurs l'ensemble des services qui sont habituellement proposés dans les bibliothèques universitaires : communication sur place et prêt à domicile, photocopies, prêt entre bibliothèques, consultation du catalogue en ligne (depuis 2003), et réservation de documents.

Le PEB n'est pas très développé (67 demandes émises par des lecteurs, 109 demandes reçues de l'extérieur). Ceci s'explique probablement par le fait que le catalogue de la bibliothèque de Fels n'est pas versé dans le SUDOC, mais aussi par une diminution globale de l'importance du PEB dans toutes les bibliothèques universitaires françaises.

Les chiffres du prêt à domicile sont eux aussi assez faible (44 137 prêts/an en 2003-2004 pour une moyenne nationale de 107 766 prêts/an<sup>10</sup>), mais ils sont en constante augmentation depuis la mise en service du prêt informatisé en 1999.

### 2.4.2.2. La documentation électronique

La bibliothèque de Fels propose aussi un certain nombre de services liés aux nouvelles technologies : une « sitotheque » est disponible en ligne sur le site de l'ICP sous forme de document PDF, et en version navigable sur les postes publics Internet de la bibliothèque.

Par ailleurs, la bibliothèque est abonnée à quelques bases de données bibliographiques (notamment ATLA, la base de *l'American Theological Library*

<sup>10</sup> Chiffres fournis par l'ASIBU pour 2003. Voir « Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires ». In : *Site de la Sous-Direction des Bibliothèques*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/> (consulté le 26/10/05).

*Association*, spécialisée en sciences religieuses), et offre à la consultation plusieurs CD-Rom, dont deux intéressent particulièrement les chercheurs en sciences religieuses : d'une part, les archives de *La Documentation catholique*, une publication du groupe Bayard centrée autour de la pensée et des textes de l'Église catholique, et d'autre part le CLCLT ou *Library of Latin Texts*, qui rassemble les textes médiévaux et patristiques du II<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>.

L'offre de la bibliothèque de Fels en matière de documentation électronique est globalement faible : cela est dû sans conteste à un manque de moyens. Il faut aussi ajouter que dans le domaine des sciences religieuses, l'offre en ligne, gratuite ou payante, ne s'est pas aussi fortement développée que dans d'autres domaines. Cependant, la bibliothèque de Fels a adhéré au consortium COUPERIN en septembre 2005, ce qui témoigne d'une volonté de développer l'offre en documentation électronique.

#### 2.4.2.3. Formation des usagers

La formation des usagers à la recherche documentaire est un autre point faible de l'établissement : en 2003-2004, 39h de visites ont pu être effectuées en début d'année, qui ont touché environ 10% des étudiants. À ces visites se sont ajoutés quelques cours (16h), dispensés par la directrice et une bibliothécaire.

C'est encore une fois le manque de moyens qui est à l'origine de cette faiblesse : la bibliothèque est en sous-effectif, et les bibliothécaires n'arrivent pas à dégager davantage de temps pour la préparation et la réalisation de ces formations. Néanmoins, la direction de la bibliothèque affiche fermement sa volonté de développer les formations aux usagers, jugées de plus en plus importantes du fait de l'attraction des étudiants pour la recherche sur Internet.

### 2.4.3. La bibliothèque sort de ses murs

La bibliothèque de Fels étend son public bien au-delà de l'ICP, puisqu'à plusieurs reprises, des documents détenus par la bibliothèque ont été prêtés pour des expositions : il peut s'agir de photographies, comme pour l'exposition « La photographie pendant la Commune » (au Musée d'Orsay, 13/03 – 11/06/2000)<sup>12</sup>, ou

<sup>11</sup> Voir sur le site de l'éditeur, Brepols [en ligne] à l'adresse suivante : <http://www.brepols.net/publishers/cd-rom.htm#CLCLT> (consulté le 9/11/05).

<sup>12</sup> Le catalogue est paru sous le titre : Quentin BAJAC, Alisa LUXEMBERG, Denis PELLERIN et Stéphanie SOTTEAU. *La Commune photographiée*. Paris : Réunion des Musées Nationaux, 2000.

encore « Revelation : representations of Christ in photography » (Hôtel de Sully, 4/10/2002 – 01/2003, puis Israel Museum, Jérusalem, 22/05 – 6/09/2003)<sup>13</sup> ; la bibliothèque a aussi prêté un évangélaire copte pour une exposition sur l'Art copte à l'Institut du Monde Arabe (15/05 – 3/09/2000)<sup>14</sup> et pour une exposition intitulée « Byzantium : faith and power (1261-1557)<sup>15</sup> au Metropolitan Museum of Art (New York, 23/03 – 4/07/2004) ; des ouvrages plus classiques, comme les périodiques anciens, peuvent aussi intéresser les musées, tel ce numéro de la revue *L'Occident* de juillet 1904 qui a été prêté au Musée d'Art Moderne de Paris pour une exposition sur le fauvisme (« Le fauvisme ou l'épreuve du feu », 27/10/1999 – 28/02/2000)<sup>16</sup>.

Ces expositions sont bien entendu un excellent moyen de rendre la bibliothèque plus visible dans le monde entier, et de valoriser un fonds particulièrement riche, que des moyens réduits, notamment en personnel, n'autorisent pas toujours à mettre en valeur.

### **3. Les perspectives**

La bibliothèque de Fels s'est fixé pour les années à venir plusieurs objectifs visant à une meilleure intégration dans le paysage des bibliothèques universitaires françaises et à une modernisation de son offre au public.

#### **3.1. Changements dans le catalogue**

L'informatisation du catalogue, commencée en 1996, est en grande partie achevée : 15% des ouvrages seulement n'apparaissent pas dans le catalogue informatique, et ce sont essentiellement des livres antérieurs à 1811. Le catalogue des fonds anciens demeure un problème puisque la bibliothèque n'a plus actuellement de conservateur pour gérer ce fonds.

---

<sup>13</sup> Le catalogue est paru sous le titre : Nissan N. PEREZ. *Revelation : representations of Christ in photography*. London : Merrell publ. ; Jerusalem : Israel museum, 2003.

<sup>14</sup> Le catalogue est paru sous le titre : Marie-Hélène RUTSCHOWSCAYA et Dominique BENAZETH. *L'art copte en Egypte : 2000 ans de christianisme*. Paris : Institut du monde arabe : Gallimard, 2000.

<sup>15</sup> Le catalogue est paru sous le titre : Helen C. EVANS. *Byzantium : faith and power (1261-1557)*. New York : Metropolitan museum of art ; New Haven (New Jersey) : Yale University Press, 2004.

<sup>16</sup> Le catalogue est paru sous le titre : *Le fauvisme ou L'épreuve du feu : éruption de la modernité en Europe*. Paris : Paris-Musées, 1999.

Pour le catalogage courant, la bibliothèque de Fels s'apprête à rejoindre le SUDOC. Le projet a dû être retardé d'un an pour des questions de budget, mais la décision est bien arrêtée. La direction attend d'une adhésion au SUDOC :

- une réduction du temps passé au catalogage, qui occupe une grande partie du temps de travail de tous les bibliothécaires ;
- un meilleur signalement des collections auprès de la communauté universitaire.

La bibliothèque de Fels participe déjà au SUDOC-PS (publications en série), qui a remplacé le Catalogue collectif national des publications en série : grâce à cet outil, elle peut indiquer ses états de collections pour les titres déjà catalogués dans le SUDOC-PS, et signaler les titres en sa possession qui n'y sont pas encore catalogués. Elle ne peut pas en revanche effectuer elle-même le catalogage des titres absents.

L'adhésion au catalogue collectif SUDOC sera donc un nouveau pas dans le sens d'un meilleur signalement des collections.

Par ailleurs, la fusion des catalogues des bibliothèques de Fels et de Vernon, qui constituent aujourd'hui deux bases distinctes, non consultables simultanément, est prévue pour 2006 à l'occasion du changement de version du SIGB.

### **3.2. Un futur pôle associé**

Le réseau des pôles associés, né en 1994, repose sur des conventions engageant la BnF et l'établissement pôle associé<sup>17</sup>. On distingue deux types de conventions :

- les conventions de partage documentaire,
- et les conventions liées au dépôt légal imprimeur.

Les conventions de partage documentaire ne concernent pas seulement les acquisitions partagées. Elles peuvent s'étendre à la conversion rétrospective des catalogues, à l'élaboration d'outils de signalement collectifs comme des bibliographies régionales ou spécialisées, à des actions de valorisation (expositions) ou encore à des opérations de numérisation partagée, en lien avec la bibliothèque numérique Gallica.

---

<sup>17</sup> Voir les pages « Pôles associées ». In : *Site de la Bibliothèque nationale de France*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancre=cooperation/intropol.htm> (consulté le 27/10/05).

Les bibliothèques de l'ICP, du fait de leur spécialisation marquée en sciences religieuses, ont intéressé la Bibliothèque nationale de France, qui a souhaité s'associer avec elles : les négociations en vue de la signature d'une convention qui ferait des bibliothèques de l'ICP un pôle associé, récemment commencées, ont connu une avancée notable lors de la réunion ICP / BnF du 27 septembre 2005. Suite à cette réunion, il a été décidé que les bibliothèques de l'Institut deviendraient en 2006 pôle associé de partage documentaire dans les domaines ci-dessous :

- Église orthodoxe : théologie et institutions,
- Grèce moderne et monde balkanique
- patristique grecque.

Les acquisitions partagées seront limitées la Grèce et aux Balkans, avec une extension possible à l'avenir vers le monde slave ; elles porteront sur des monographies, en grec ou dans les langues balkaniques, et plus particulièrement sur la littérature grise et les productions qui échappent au circuits éditoriaux, telles les publications de monastères.

La bibliothèque de l'Institut français d'études byzantines (IFEB), composante de la bibliothèque Jean de Vernon à l'Institut catholique de Paris<sup>18</sup>, est donc plus particulièrement concernée. Néanmoins, d'autres projets, qui touchent directement la bibliothèque de Fels, notamment en matière de numérisation partagée, ont été évoqués. La BnF ne s'engage pas dans un premier temps, préférant que lui soient présentés des projets plus clairement délimités et chiffrés.

La signature de cette convention prouve que, quoique les bibliothèques de l'Institut catholique aient des identités fortement marquées, elles travaillent en synergie : en effet, la bibliothèque de Fels et l'ensemble des autres bibliothèques de l'ICP tireront toutes avantage d'une telle coopération, qui apparaît comme une reconnaissance de la valeur de leurs collections spécialisées. Par ailleurs, toutes les bibliothèques de l'ICP pourront bénéficier de l'expertise de la BnF, dont celle-ci fait largement profiter ses partenaires, notamment pour la formation des personnels.

---

<sup>18</sup> Voir le schéma p. 10.

### 3.3. Vers un portail documentaire

La direction de la bibliothèque de Fels s'est fixé un autre objectif à plus long terme : il s'agit de l'élaboration d'un portail documentaire.

Actuellement, le site Internet des bibliothèques de l'Institut catholique est une composante du site Internet de l'ICP. Odile Dupont tient à ce que cette articulation demeure, puisque les bibliothèques ne sont pas indépendantes de l'Institut. Ce site Internet propose une quinzaine de pages HTML statiques, délivrant des informations pratiques sur les différentes bibliothèques. Pour ce qui concerne la bibliothèque de Fels, la page « Catalogue et ressources »<sup>19</sup> propose un lien vers le catalogue en ligne, ainsi que vers un certain nombre de documents PDF (sélection de sites Internet et modes d'emploi divers) et Power Point (supports de cours pour la recherche documentaire).

La construction d'un portail documentaire aurait pour premier objectif de passer d'un site statique à un site dynamique, permettant l'interrogation, simultanée ou non, de plusieurs bases bibliographiques, bases de photographies, *etc.* Le premier axe envisagé est donc l'élaboration d'un portail documentaire offrant des ressources nouvelles, de manière attractive et souple. Dans un deuxième temps, on pourra envisager d'ajouter à ce portail un certain nombre de services en ligne.

C'est dans le but de poser la première pierre de ce projet innovant qu'Odile Dupont a décidé de faire procéder à la mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses* de Daniel Moulinet, projet qui constituait le cœur de mes activités de stagiaire.

---

<sup>19</sup> Page « Catalogues et ressources ». In : *Site de l'Institut Catholique de Paris*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.icp.fr/icp/catalogues.php> (consulté le 27/10/05).

## **Partie 2 : Mes activités de stagiaire**

Mes activités au cours des douze semaines de stage se sont réparties autour de trois axes :

- découverte de la bibliothèque de Fels, de son environnement, de ses spécificités, et des activités de chacun des membres du personnel ;
- participation, aux côtés d'Odile Dupont, aux réunions qui rythment son travail de direction ;
- mise en place du projet de publication en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses*.

### **1. À la découverte de la bibliothèque de Fels**

Le résultat de cette part de mes activités est restitué dans la première partie de ce rapport, qui se veut une synthèse de ce que j'ai pu apprendre et découvrir en douze semaines sur le fonctionnement de cet établissement.

La volonté d'aller plus loin dans cette découverte m'a amenée à effectuer plusieurs heures de service public, notion qui recouvre, à la bibliothèque de Fels, à la fois le renseignement bibliographique et le prêt. J'ai effectué ces plages de service public dans la salle A, fréquentée pour l'essentiel par des chercheurs en sciences religieuses et philosophie, et par des étudiants de la Faculté de Théologie et Sciences religieuses. Ce public est pour une large part constitué d'habitues, très autonomes dans leurs recherches bibliographiques. Néanmoins, les étudiants, et notamment les plus âgés d'entre eux, sont parfois mal à l'aise avec le catalogue informatisé. Le renseignement bibliographique, dans des disciplines aussi particulières que la théologie et les sciences religieuses, s'est révélé par ailleurs une tâche ardue. Cette brève expérience m'a néanmoins permis de comprendre l'attachement que les bibliothécaires portent à cette double tâche prêt / renseignement, qui leur permet de très bien connaître leur public et ses attentes.

## **2. Aux côtés de la directrice**

Tout au long de mon stage, Odile Dupont s'est attachée à m'associer à son travail de direction. Cela s'est notamment traduit par des entretiens réguliers, des demandes ponctuelles, comme la réalisation d'un document de synthèse sur la place de la bibliothèque de Fels dans le paysage des bibliothèques universitaires françaises<sup>20</sup>, et des invitations systématiques aux réunions qui jalonnent le travail de la bibliothèque et garantissent la cohérence de ses activités.

J'évoquerai deux de ces réunions, les plus riches d'enseignement pour moi.

### **2.1. Réunion du personnel (23/09/2005)**

La traditionnelle réunion de rentrée est une occasion de réunir l'ensemble du personnel de la bibliothèque pour faire passer auprès de tous un maximum d'informations. Y sont évoqués les nouveautés (nouvelles règles, nouveaux documents, modifications du rangement dans les magasins...), les problèmes rencontrés dans l'année, les solutions qui leur ont été apportées, les projets en cours ou à venir. Cette réunion m'a permis de constater que la transmission de l'information auprès du personnel est parfois difficile compte tenu des habitudes différentes de chacun : consultation régulière ou non de la messagerie électronique, passage ou non par les points stratégiques où sont affichées les informations... Il faut donc multiplier les canaux de circulation de l'information afin que la communication se fasse au mieux et que la cohérence de l'action de la bibliothèque soit assurée.

### **2.2. Réunion avec le service informatique (3/10/2005)**

Cette réunion avait été fixée dans le but de soumettre au service informatique plusieurs demandes de la bibliothèque. Peu nombreux, surmenés (ils sont six pour gérer l'ensemble de l'informatique sur le site de l'ICP rue d'Assas), les informaticiens se montrent hostiles à tout projet impliquant une trop grande mobilisation de leur main d'œuvre. Un accord est cependant trouvé sur plusieurs points (meilleure gestion des droits sur l'espace de travail collaboratif de la bibliothèque, achat de matériel). Le service informatique profite aussi de cette

<sup>20</sup> Voir ce document en annexe.

réunion pour souligner les difficultés rencontrées dans la maintenance des logiciels propres à la bibliothèques (SIGB et logiciel de gestion des CD-Rom et des postes informatiques publics), les deux fournisseurs ne remplissant pas leurs engagements dans ce domaine.

Dans ce contexte, la bibliothèque tente de demeurer aussi indépendante que possible du point de vue informatique : on notera par exemple que le site Internet de la bibliothèque est géré en collaboration avec la webmestre de l'ICP exclusivement. Cela signifie que pour tout projet nécessitant une maîtrise d'œuvre informatique, la bibliothèque devra faire appel à un prestataire extérieur.

### **3. Le projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses***

Le projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses* de Daniel Moulinet va dans le sens d'un objectif global à long terme : améliorer l'offre en ligne de la bibliothèque de Fels. Le *Guide bibliographique* doit devenir la première brique du futur portail documentaire.

#### **3.1. Les atouts**

D'emblée, ce projet a été porté par une volonté forte de la direction. De plus, l'ensemble des bibliothécaires partage le sentiment que le *Guide* est un outil utile au public, et notamment au public des jeunes chercheurs, mais actuellement sous-exploité parce que mal connu : une publication en ligne lui offrirait une seconde vie.

#### **3.2. Les difficultés**

Mon travail sur le projet s'est heurté à certain nombre de difficultés :

- ❖ Difficultés liées au *Guide* lui-même :
  - le *Guide* a été rédigé par un enseignant, hors de toute perspective bibliothéconomique ;
  - le *Guide* a été publié en 2000, un certain nombre de références (notamment pour les documents numériques et les ressources en ligne)

sont donc périmées : la mise à jour de ces références représentent un travail important, qu'il faut prendre en compte ;

- l'existence d'une édition papier du *Guide* entraîne des difficultés d'ordre juridique : il faut négocier la récupération des droits d'exploitation avec l'éditeur qui les possède.
- ❖ Difficultés liées aux aspects techniques du projet :
- La définition d'une solution technique n'était pas simple. Le choix de l'EAD<sup>21</sup> a été guidé par la volonté de choisir un format offrant des possibilités de publication riches, et permettant de suivre au plus près la structure originelle du *Guide* tout en l'enrichissant d'index ;
  - l'équipe de la bibliothèque a manifesté une certaine réticence quant à l'adoption d'XML<sup>22</sup>, langage qui était inconnu de la plupart des bibliothécaires. C'est d'autant plus compréhensible que l'informatisation, qui a imposé un important surcroît de travail, ne s'est achevée que récemment : elle a abouti à la mise en ligne du catalogue en 2003 seulement.
- ❖ Contraintes matérielles :
- la bibliothèque ne dispose pas de beaucoup de moyens financiers : la négociation avec l'éditeur devait être menée dans le but d'obtenir une cession gratuite, ou à tout le moins peu onéreuse, des droits d'exploitation de la part de celui-ci. Par ailleurs, la solution technique devait entraîner un minimum de frais, même si le recours à un prestataire était obligatoire ;
  - mon stage ne durant que trois mois, j'étais aussi confrontée à un problème de temps.
- ❖ Mes propres limites : pour les aspects techniques du projet, il m'a fallu recourir à plusieurs personnes ressources<sup>23</sup> ; pour les aspects juridiques, il m'a fallu explorer le domaine du droit d'auteur à la recherche d'éléments

<sup>21</sup> EAD : *Encoded Archival Description*. Voir le *Site officiel de l'EAD*. In : *Site de la Bibliothèque du Congrès* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/ead/> (consulté le 2/11/05).

<sup>22</sup> WORLD WIDE WEB CONSORTIUM. « Rubrique XML ». In : *Site du W3C* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.w3.org/XML/> (consulté le 2/11/05).

<sup>23</sup> Que soient ici vivement remerciés Pierre-Yves Duchemin, Florence Clavaud, Fabienne Queyroux, Emmanuelle Bermès Frédéric Martin, Gautier Poupeau et Florent Palluault.

concrets en vue de la négociation avec l'éditeur<sup>24</sup> ; enfin, ma méconnaissance des champs disciplinaires couverts par le *Guide* m'ont conduite à travailler en collaboration étroite avec les bibliothécaires.

### 3.3. Les solutions

Compte tenu de l'ampleur du projet et de la courte durée de mon stage, il m'a fallu limiter mon propre travail, ce que j'ai fait avec Odile Dupont. Nous avons finalement défini quatre objectifs principaux.

#### 3.3.1. Résoudre les difficultés juridiques

J'ai préparé la négociation avec l'éditeur pour la récupération des droits d'exploitation du *Guide* et assisté Odile Dupont durant celle-ci. Par ailleurs, nous avons formalisé l'accord tacite qui unissait l'Institut catholique à l'auteur par le biais d'un contrat signé au mois de novembre 2005.

#### 3.3.2. Établir des procédures

Mon but n'était pas d'encoder l'ensemble du *Guide*, mais de définir des procédures d'encodage. Il fallait pour cela chercher des réponses aux questions suivantes : quelles fonctionnalités envisage-t-on pour le *Guide* en ligne ? Comment utiliser l'EAD pour l'encoder (cas de références simples) ? Comment gérer les difficultés mentionnées plus haut ? Comment traiter les cas particuliers de références complexes ? Un certain nombre de documents sont le fruit de ce travail : on trouvera par exemple en annexe la double typologie élaborée pour l'indexation par support et par type de document, et une ébauche de page introductive pour le *Guide* en ligne<sup>25</sup>.

#### 3.3.3. Proposer une solution technique pour la publication

Parallèlement à la mise au point des procédures d'encodage, je devais étudier et proposer une solution technique pour la publication en ligne du *Guide*. Or, plusieurs outils existent pour la publication de documents EAD. C'est finalement la plate-forme PLEADE qui a été retenue. Outil libre, développé

<sup>24</sup> Le stage de formation « Aspects juridiques de la numérisation », qui s'est déroulé à la BnF le 6 et le 13 octobre 2005, et auquel j'ai pu assister avec Odile Dupont, m'a beaucoup aidée. Merci à Valérie Game.

<sup>25</sup> On trouvera aussi en annexe la documentation que j'ai rédigé sur l'éditeur XML qui m'a servi pour l'encodage. Au cas où les bibliothécaires réutiliseraient cet outil, elles disposeraient ainsi d'un guide.

conjointement par deux sociétés françaises (AJLSM et Anaphore), PLEADE offre l'avantage de pouvoir, dans l'avenir, servir aussi de supports à d'autres projets de la bibliothèque de Fels.

Il faut ajouter à cela que la société Anaphore a développé un outil permettant des exports EAD à partir d'une saisie sous forme ISBD : ce logiciel, « Aide au classement », faciliterait grandement la tâche des bibliothécaires chargées de l'encodage en leur offrant un environnement familier bien moins déroutant qu'un simple éditeur XML.

Anaphore sera donc sans doute choisie pour devenir le prestataire dont la bibliothèque de Fels a besoin pour ce projet. Une demande de devis a été faite pour plusieurs licences du logiciel « Aide au classement ». Une autre demande de devis pour la création d'un environnement particulier de PLEADE devrait suivre ; cette demande devrait se fonder sur un document déclinant les exigences minimales pour la publication, présenté en annexe.

### 3.3.4. Étudier la répartition des tâches liées au projet

Seules quatre bibliothécaires sont à même de mener efficacement l'encodage, le délicat travail de mise à jour des références et d'indexation (indexation matière pour les ouvrages non présents au catalogue, indexation par type de documents dans tous les cas) rendant le recours à des stagiaires impossible.

Au total, 750 heures (4 500 références \* 10 minutes) environ seraient nécessaires pour l'encodage du *Guide*. On peut donc prévoir une durée probable de 18 mois pour ce travail, chacune des bibliothécaires consacrant alors environ 5% de son temps de travail (soit 2h pour 39h/semaine) à cette tâche.

La répartition du travail se ferait par sous-ensembles thématiques, avec une exception : l'ensemble des références à des documents numériques (CD-Rom, sites Internet, bases de données bibliographiques en ligne) seraient traitées par la bibliothécaire déjà spécialisée dans ce domaine.

Mon travail sur ce projet s'est situé tout à fait en amont : en collaboration avec la directrice, j'ai essayé de sérier les problèmes qu'un tel projet pouvait soulever, afin de rendre sa réalisation plus aisée. Il n'en reste pas moins que c'est

un projet qui n'aboutira qu'à long terme, compte tenu de la masse de travail qu'il représente, et du peu de moyens dont dispose la bibliothèque.

## Conclusion

La bibliothèque de Fels est un établissement atypique dans le paysage des bibliothèques universitaires françaises : elle l'est avant tout par son statut privé, mais aussi par la spécificité et la richesse de ses fonds, liées à sa longue histoire, et par la diversité de son public, même si celui-ci est peu nombreux.

Malgré ces atouts, la bibliothèque de Fels, comme l'ensemble des bibliothèques de l'ICP, souffre d'un manque de moyens humains, plus encore que financiers, qui l'handicapent au quotidien et entravent son développement. Cela n'empêche pas l'équipe de la bibliothèque de porter des projets forts, comme le développement de la formation aux usagers et l'enrichissement de l'offre en ligne : le projet que j'ai mené durant mon stage, et qui se prolongera au-delà de ces trois mois, est le signe de cette volonté de modernisation.

Notons cependant que la bibliothèque universitaire de l'ICP n'est pas dans une situation plus difficile que bien des établissements comparables : le manque de personnel est aussi un problème dans les bibliothèques universitaires publiques, tout comme la trop faible augmentation, voire la diminution des budgets alloués aux acquisitions documentaires, et le manque de locaux<sup>26</sup>. La relation aux tutelles, quelles qu'elles soient, et surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir davantage de crédits, n'est jamais facile pour les bibliothèques, qui, selon Dominique Arot, « ne seraient plus considérées, autrement qu'en paroles, comme des enjeux politiques forts »<sup>27</sup>. Il appartient aux bibliothèques de lutter, comme le fait la bibliothèque de Fels, pour convaincre les instances décisionnaires dont elles dépendent de leur importance.

Michel Melot a plaidé une nouvelle fois en ce sens dans son intervention lors de la journée d'étude sur les bibliothèques universitaires organisée par le SICD de Grenoble le 4 février 2005, intervention résumée par Marie-Annick Bernard en ces termes : « Les bibliothèques ont [...] un rôle à jouer dans la valorisation et la sauvegarde de l'information, dans la diffusion des « *documents orphelins* » (documents peu demandés mais essentiels). Alors que les médias et

---

<sup>26</sup> Voir Dominique AROT. « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000. Un bilan nuancé ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 46, n°6. Paris : 2001.

<sup>27</sup> *Ibid.*

l'édition subissent concentration et lois du marché, et que les contraintes juridiques restent pesantes, les bibliothécaires doivent se mobiliser pour jouer un rôle citoyen et assurer la démocratisation de l'accès à l'information. Ils doivent veiller « *à travailler dans le long terme, en privilégiant la transmission sur la communication* », en réaffirmant leur compétence sur la gestion du papier – dont la progression reste constante –, du livre et des contenants d'information en général »<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Marie-Annick BERNARD. « D'une bibliothèque à l'autre. Quel avenir pour les bibliothèques dans une université en mutation ? ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 50, n°3. Paris : 2005.

# **Bibliographie**

## **MONOGRAPHIES :**

*Le fauvisme ou L'épreuve du feu : éruption de la modernité en Europe.* Paris : Paris-Musées, 1999.

**Quentin BAJAC, Alisa LUXEMBERG, Denis PELLERIN et Stéphanie SOTTEAU.** *La Commune photographiée.* Paris : Réunion des Musées Nationaux, 2000.

**Helen C. EVANS.** *Byzantium : faith and power (1261-1557).* New York : Metropolitan museum of art ; New Haven (New Jersey) : Yale University Press, 2004.

**INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS.** *Le Livre du centenaire, 1875-1975.* Paris : Beauchesne, 1975.

**Nissan N. PEREZ.** *Revelation : representations of Christ in photography.* London : Merrell publ. ; Jerusalem : Israel museum, 2003

**Henri ROCHAIS.** *Documents sur la bibliothèque de Fels à l'Institut Catholique de Paris.* Bordeaux : Société des Bibliophiles de Guyenne, 1980.

**Henri ROCHAIS.** « La bibliothèque de Fels à l'Institut Catholique de Paris ». *La Revue française d'histoire du livre*, n°20, 3<sup>e</sup> trimestre 1978.

**Marie-Hélène RUTSCHOWSCAYA et Dominique BENAZETH.** *L'art copte en Égypte : 2000 ans de christianisme.* Paris : Institut du monde arabe : Gallimard, 2000

## **ARTICLES :**

**Dominique AROT.** « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000. Un bilan nuancé ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 46, n°6. Paris : 2001.

**Marie-Annick BERNARD.** « D'une bibliothèque à l'autre. Quel avenir pour les bibliothèques dans une université en mutation ? ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 50, n°3. Paris : 2005.

## RESSOURCES EN LIGNE :

**BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE.** Pages « Pôles associées ». In : *Site de la Bibliothèque nationale de France*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=cooperation/intropol.htm> (consulté le 27/10/05).

**BREPOLS PUBLISHERS.** *Site de Brepols* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.brepols.net/publishers/index.html> (consulté le 9/11/05).

**CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE.** « Images en Basse-Normandie ». In : *Site du Conseil général de la Manche* [en ligne]. Disponible sur : [http://www.cg50.fr/espacePresse/iso\\_album/8\\_pages\\_touzard.pdf](http://www.cg50.fr/espacePresse/iso_album/8_pages_touzard.pdf) (consulté le 24/10/05).

**DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE.** *Site des Archives de France* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/> (consulté le 2/11/05).

**INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS.** *Institut Catholique de Paris* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.icp.fr/icp/index.php> (consulté le 23/09/05).

**MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES.** « Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires ». In : *Site de la Sous-Direction des Bibliothèques*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/> (consulté le 26/10/05).

**NETWORK DEVELOPMENT AND MARC STANDARDS OFFICE (LIBRARY OF CONGRESS) et SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS.** *Site officiel de l'EAD*. In : *Site de la Bibliothèque du Congrès* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/ead/> (consulté le 2/11/05).

**UNIVERSITY OF CALIFORNIA (LOS ANGELES) et MAX PLANCK INSTITUTE FOR THE HISTORY OF SCIENCE.** *Site de la Cuneiform Digital Library Initiative* [en ligne] à l'adresse : [http://backup.cdli.ucla.edu/cdli/icp/icp\\_home\\_en.html](http://backup.cdli.ucla.edu/cdli/icp/icp_home_en.html) (consulté le 14/10/05).

**WORLD WIDE WEB CONSORTIUM.** « Rubrique XML ». In : *Site du W3C* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.w3.org/XML/>. (consulté le 2/11/05).

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 : LA BIBLIOTHÈQUE DE FELS DANS LE PAYSAGE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 2 : TYPOLOGIE POUR LES DOCUMENTS MENTIONNÉS DANS LE GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES.....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 3 : ÉLÉMENTS POUR UNE PAGE D'INTRODUCTION AU GUIDE EN LIGNE.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 4 : DOCUMENTATION DE BASE SUR LE LOGICIEL XMLMIND .....</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE 4 : PROPOSITION RELATIVE AUX CONDITIONS À POSER AU PRESTATAIRE POUR LA PUBLICATION DU GUIDE AU FORMAT EAD .....</b>	<b>67</b>

## ***Annexe 1 : La bibliothèque de Fels dans le paysage des bibliothèques universitaires françaises***

Rapport remis à Odile Dupont au mois d'octobre 2005, fondé sur une analyse des statistiques fournies par l'Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires

*En chiffres absolus*

Les chiffres de la bibliothèque de Fels sont tirés des statistiques 2003-2004. Ceux des autres bibliothèques universitaires sont les chiffres 2003 (les plus récents) de l'ASIBU<sup>29</sup>.

	<b>Chiffres de la bibliothèque de Fels</b>	<b>Moyenne nationale</b>	<b>Moyenne des bibliothèques à dominante LSH*</b>
<b>Personnel</b>	25	50	60
<b>Surface</b>	3208,4 m2	9623 m2	11 635 m2
<b>Budget total/an</b>	1 106 284 €	2 179 337 €	3 710 169 €
<b>Dépenses documentaires/an</b>	120 000 €	552 389 €	588 274 €
<b>Livres entrés (tous modes d'acquisition)/an</b>	3 461	8163	14 108
<b>Fonds (nb de volumes total)</b>	450 000 environ	235 518	544 335
<b>Titres de périodiques morts et vivants</b>	6 218 environ (dont 5 600 morts environ)	3798	8924
<b>% libre accès</b>	Estimé à 3,5%	50,29%	30,33%
<b>Jours d'ouverture/an</b>	275	232,6	242,3
<b>Heures d'ouverture/semaine</b>	58****	53,13	56,25
<b>Postes informatiques publics</b>	16	53	75
<b>Places assises</b>	280	783	1 084
<b>Inscrits**</b>	5 711	7 223	13 234
<b>Taux de pénétration***</b>	62%	43,12%	51,7%
<b>Prêts à domicile/an</b>	44 137	107 766	162 653
<b>PEB : demandes émises</b>	67	2 156	1 793
<b>PEB : demandes reçues</b>	109	2 687	3 245

\* Les bibliothèques à dominante LSH comprennent de très grandes bibliothèques comme la Bibliothèque Sainte Geneviève, la BIU de la Sorbonne et la BNU de Strasbourg, ce qui explique que les moyennes dans cette colonne soient élevées.

\*\* L'indicateur retenu pour les BU est celui des inscrits étudiants ; il n'est donc pas tout à fait comparable.

\*\*\* Le taux de pénétration pour les BU est calculé de la manière suivante : moyenne lecteurs étudiants inscrits sur moyenne effectif étudiant.

\*\*\*\* Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont été modifiés à la baisse à la rentrée 2005.

<sup>29</sup> Voir « Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires ». In : *Site de la Sous-Direction des Bibliothèques*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/> (consulté le 26/10/05).

Ratios

	Ratio bibliothèque de Fels	Ratio moyen	Ratio moyen pour les bibliothèques spécialisées en LSH**
<b>Personnel / Nb de volumes*</b>	0,000 05	0,000 2	0,000 1
<b>Personnel / livres entrés</b>	0,006 6	0,006 1	0,004 3
<b>Personnel / inscrits***</b>	0,004 0	0,006 9	0,004 5
<b>Inscrits / places assises</b>	20,40	9,22	12,21
<b>Prêts à domicile / Inscrits</b>	7,73	14,92	12,29
<b>Postes informatiques publics / Inscrits</b>	0,002 5	0,007 3	0,005 7

\* Le chiffre utilisé pour les BU est celui du nombre total de volumes pour les livres ; or celui de la bibliothèque de Fels comprend aussi les périodiques.

\*\* Les bibliothèques à dominante LSH comprennent de très grandes bibliothèques comme la Bibliothèque Sainte Geneviève, la BIU de la Sorbonne et la BNU de Strasbourg, ce qui explique que les moyennes dans cette colonne soient élevées.

\*\*\* L'indicateur retenu pour les BU est celui des inscrits étudiants ; il n'est donc pas tout à fait comparable.

Synthèse

- Ces tableaux permettent en premier lieu de diagnostiquer un important **manque de moyens** tant en personnel, qu'en locaux et en budget. Ces trois chiffres sont largement en dessous de la moyenne nationale, et le ratio « personnel / nombre de volumes » montre un déficit très important par rapport aux autres établissements français. Le fonds, très important, est dans ces conditions nécessairement sous exploité.
- Ce manque global de moyens engendre des **difficultés dans la modernisation** de la bibliothèque. Le nombre de postes informatiques offerts au public est extrêmement faible.

On n'a pas mentionné dans ces tableaux l'offre en documents numériques et ressources payantes en ligne : si le site de l'ICP, dans sa page « bibliothèques », offre de plus en plus de documents en ligne (exclusivement des PDF), notamment pour la formation ou l'autoformation des lecteurs, la bibliothèque ne propose que 10 CR-Rom et 4 abonnements à des bases bibliographiques payantes (pas d'abonnements à des périodiques en ligne payants). Il faut toutefois noter que la bibliothèque de Fels est spécialisée en sciences religieuses, domaine dans lequel la documentation électronique n'est pas encore extrêmement développée.

- Le manque de moyens **nuît aussi à la formation des usagers**. En 2004-2005, 39 heures ont pu être dégagées pour organiser des visites de la bibliothèque, et 16 heures de cours ont pu être assurées. C'est peu rapporté au nombre d'inscrits.
- Ce manque de moyens n'empêche pas la bibliothèque de Fels d'être **performante dans les services** qu'elle rend : ses horaires d'ouverture sont globalement bien supérieurs à ceux de la moyenne. Deux interrogations subsistent :
  - pourquoi le taux d'emprunt est-il si faible ? On peut évoquer comme raison principale que les théologiens (qui constituent une part importante du public), travaillent beaucoup sur des usuels en salle.
  - d'où vient la faiblesse du PEB ? Le non signalement de la bibliothèque de Fels dans le SUDOC en est la première cause. On peut aussi mentionner la grille tarifaire, plus élevée que la moyenne. Enfin, il faut souligner que le PEB est globalement en déclin dans l'ensemble des bibliothèques universitaires, du fait notamment du développement des ressources en ligne.
- La bibliothèque de Fels se trouve dans une **situation paradoxale** : ses fonds très importants la rapprochent des grandes bibliothèques universitaires, mais bien d'autres critères font d'elle une petite bibliothèque : son public

est restreint, parce que l'ICP est une petite université (ce qui explique en partie l'excellent taux de pénétration). La taille réduite du public permet aussi de relativiser certains indicateurs, comme le nombre de places assises, très faible par rapport à la moyenne des BU françaises, mais important relativement au public desservi.

- La bibliothèque de Fels apparaît aussi comme un établissement de petite taille si l'on examine le volume de ses acquisitions – faible volume qui peut aussi être expliqué par le manque de moyens.

### Conclusion

Dans le contexte actuel, les deux axes majeurs de développement des bibliothèques sont, d'une part le numérique, et d'autre part la formation des usagers à la recherche documentaire, l'un n'allant pas sans l'autre : le développement d'Internet et de l'information en ligne impose une meilleure formation méthodologique pour les étudiants qui doivent impérativement être formés à trier le flot d'informations auxquelles ils sont soumis.

La bibliothèque de Fels, riche de ses spécificités et de ses fonds importants, devrait pouvoir obtenir les moyens de se développer suivant ces deux axes.

La mise à disposition de documents numériques pourra se faire dans un premier temps sous forme de projets menés, par exemple, avec l'aide de l'Enssib ou de la BnF.

La formation des usagers requiert plus directement l'allocation de moyens (personnels et salles) : elle ne peut être faite efficacement que par les bibliothécaires, professionnels de la documentation connaissant parfaitement leurs fonds, en relation avec les enseignants spécialistes des différentes disciplines enseignées à l'ICP. Développer la formation des usagers est d'autant plus important que celle-ci est la garantie d'une meilleure utilisation de l'outil bibliothèque par toute la communauté.

Or, la bibliothèque n'est pas un service annexe de l'ICP : lui permettre de se développer, en lui donnant les moyens accomplir ses missions au sein de

l'institution comme en dehors de celle-ci, c'est faire d'elle une vitrine pour l'ensemble de l'Institut catholique de Paris.

***Annexe 2 : Typologie pour les documents mentionnés dans le Guide bibliographique des sciences religieuses***

TYPOLOGIE MATERIELLE	TYPOLOGIE INTELLECTUELLE
Livres	Dictionnaires
Périodiques	Encyclopédies
Articles	Bibliographie
Collections de monographies	Index
Cédéroms	Manuels
Ressources Internet	Éditions de textes
	Atlas
	Biographies
	Concordances
	Synopses
	Commentaires
	Inventaires
	Iconographie
	Bases de données
	Sites Internet

Ce tableau a été élaboré en prenant en compte l'ensemble des documents cités dans le *Guide*. Il a été corrigé et adopté par les bibliothécaires concernées par le projet lors d'une réunion en octobre 2005.

## ***Annexe 3 : Éléments pour une page d'introduction au Guide en ligne***

(à adapter au moment de la publication)

## Introduction

Le *Guide bibliographique des sciences religieuses* est l'œuvre de Daniel Moulinet. Il a été publié en 2000 chez Salvator, et est toujours disponible en librairie.

La bibliothèque de Fels s'est chargée de la mise en ligne du *Guide bibliographique*. Elle en assure la mise à jour régulière.

(un paragraphe sur l'enrichissement, une fois celui-ci mis en place).

La copie et l'impression des références bibliographiques citées sont possibles uniquement pour un usage strictement personnel ou pédagogique.

Ce *Guide* est avant tout destiné aux chercheurs débutants dans le domaine de la théologie et des sciences religieuses. C'est un instrument d'aide à la recherche bibliographique. Il est divisé en sections thématiques, reproduites dans la table des matières navigable (description physique de la table des matières).

On peut aussi accéder aux références bibliographiques en effectuant une recherche à l'aide des index proposés (auteur, titre, titre abrégé, sujet, support du document, type de document).

La plupart des références sont enrichies de commentaires portant sur le contenu ou l'utilité particulière de l'ouvrage. Certaines proposent le plan de l'ouvrage décrit.

### Quelques conseils pour rendre la recherche plus efficace

La recherche par mots-clefs interroge tout le texte du *Guide*. Plus intuitive, cette recherche est souvent moins précise que la recherche par index.

Une recherche d'emblée trop précise a de fortes chances de ne pas aboutir. Essayez de partir d'une thématique relativement générale puis de resserrer la recherche en utilisant les index et en naviguant à l'aide de la table des matières. Vous pouvez aussi rebondir dans votre recherche grâce aux liens qui apparaissent sur les pages de résultats.

!! On peut insérer ici des précisions sur l'orthographe à utiliser, suivant les décisions prises concernant les caractères spéciaux (majuscules accentuées, « æ », « œ », *etc.*) !!

### **Obtenir les documents trouvés**

Pour localiser les documents que vous avez trouvés, rendez-vous sur le catalogue en ligne de la bibliothèque de Fels ([lien](#)). Si l'ouvrage ne se trouve pas à la bibliothèque de Fels, consultez les grands catalogues collectifs français : le Catalogue Collectif de France (CCFr, [lien](#)) et le Système Universitaire de Documentation (SUDOC, [lien](#)).

## ***Annexe 4 : Documentation de base sur le logiciel XMLmind***

## 1. Introduction

### ▪ Quelques définitions

XML : *eXtensible Markup Language*. Langage à balises destinés à structurer finement un document. (voir pour plus de précisions le PowerPoint d'Émilie Romand-Monnier, 2005-XMLetTEI.ppt)

EAD : *Encoded Archival Description*. Il s'agit d'une DTD (*Document Type Definition*), c'est-à-dire d'une grammaire particulière propre au langage XML, et destinée principalement à l'encodage d'instruments de recherche pour les fonds d'archives.

### ▪ Installation du logiciel XMLmind XML Editor

Téléchargement sur <http://www.xmlmind.com/xmleditor/download.shtml> de la version [xe-std-211-setup.exe](#). Elle est installée sur le PC portable, il est donc possible de la copier depuis ce poste sans avoir à la télécharger à nouveau.

Pour implémenter la DTD EAD qui n'est pas proposée en standard sur le logiciel, il faut, comme cela a été fait sur le portable, enregistrer les deux documents `ead.xml`, `ead_catalog.xml`, le fichier zip `ead.xxe` et la DTD elle-même (`ead2002.dtd`) dans le répertoire « Documents and settings / (sur le portable : nom de l'utilisateur) / Application Data / XMLmind / XML Editor / Addon / ». On peut créer un dossier « ead » dans l'Addon pour y ranger tous ces éléments. Pour plus d'explications, on peut consulter ce site :

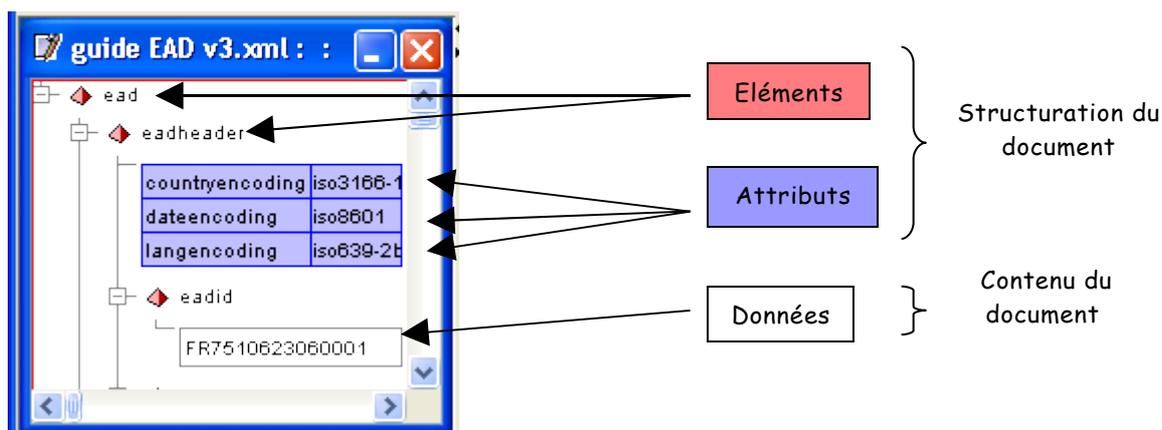
[http://www.xmlmind.com/xmleditor/\\_distrib/doc/configure/ch02s01.html](http://www.xmlmind.com/xmleditor/_distrib/doc/configure/ch02s01.html), qui détaille toutes ces opérations.

## 2. Prise en main du logiciel XMLmind XML Editor

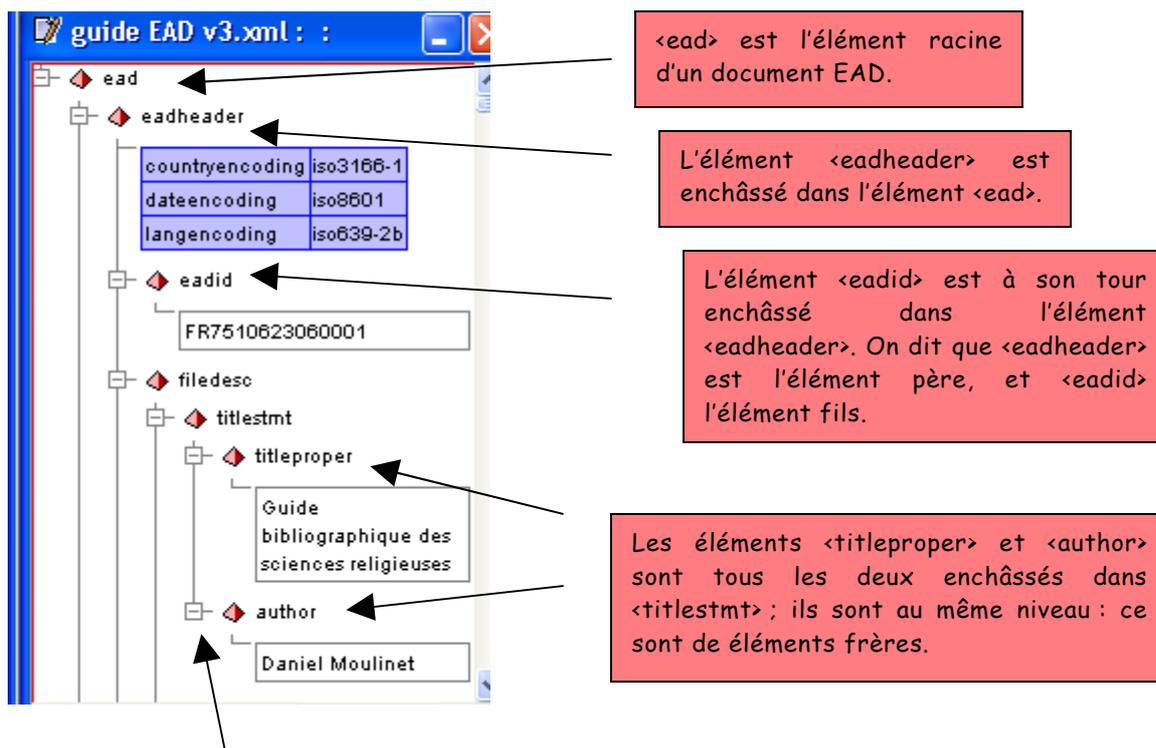
### ▪ Notions de base sur XML

Un document XML sous XMLmind se présente comme une grille de champs à remplir.

On se familiarisera avec plusieurs notions avant de commencer l'encodage : dans le langage XML, on distingue les « éléments », qui contiennent les données constituant le document, et les « attributs » qui sont des informations sur les éléments. Au fur et à mesure de l'encodage, on aura à ajouter des éléments (créer les champs que l'on va remplir), et des attributs relatifs à ces éléments.



Un document XML est caractérisé par une structure en arbre : il y a au départ un **élément racine**, dans lequel sont enchâssés d'autres éléments. Cette hiérarchisation est marquée dans XMLmind par un léger décalage vers la droite pour les éléments inclus.



Les barres verticales grises indiquent le niveau auquel on se trouve. On voit ainsi que `<titleproper>` et `<author>` sont sur la même ligne et sont donc des éléments frères.

Un élément inclus dans un autre élément de niveau supérieur est un **élément fils**.  
L'élément de niveau supérieur est un **élément père**.

On peut repérer la structure hiérarchique d'un document XML en l'ouvrant à l'aide d'un navigateur Web (Internet Explorer, par exemple) :

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<!DOCTYPE ead (View Source for full doctype...)>
- <ead>
- <eadheader countryencoding="iso3166-1"
  dateencoding="iso8601" langencoding="iso639-2b"
  scriptencoding="iso15924"
  repositoryencoding="iso15511">
  <eadid>FR7510623060001</eadid>
- <filedesc>
  - <titlestmt>
    <titleproper>Guide bibliographique des
      sciences religieuses</titleproper>
    <author>Daniel Moulinet</author>
  </titlestmt>

```

Attributs de l'élément <eadheader> inclus dans la balise ouvrante de cet élément.

Cette image permet d'apercevoir plusieurs choses :

- dans un navigateur Web, la hiérarchisation entre les éléments est marquée uniquement par un retrait vers la droite ;
- dans un navigateur Web comme dans un éditeur de texte (comme bloc-notes, par exemple), les éléments XML sont délimités par des balises ouvrantes et fermantes.

<titlestmt> est une balise ouvrante.

</titlestmt> est une balise fermante (elle commence par « / »).

L'une des règles de base d'XML veut que toute balise ouverte doive être fermée à un moment ou à l'autre. L'éditeur XML XMLmind permet de ne pas avoir à se soucier de ce problème, puisque les balises sont remplacées par des champs de saisie.

- Enfin, on pourra remarquer que dans un navigateur Web, les attributs apparaissent à l'intérieur de la balise ouvrante de l'élément qu'ils caractérisent.

Il faut noter une autre notion de base très importante dans le langage XML, même si elle apparaît un peu abstraite dans un premier temps : c'est la notion d'héritage. Toute caractéristique d'un élément père vaut également pour ses fils.

- **Quelques éléments sur EAD**

Une DTD comme EAD offre à un document XML une structure encore plus précise : les éléments et les attributs sont en nombre limité. Éléments et attributs sont tous décrits en français dans la *tag library* (« tag » veut dire « élément ») disponible sur :

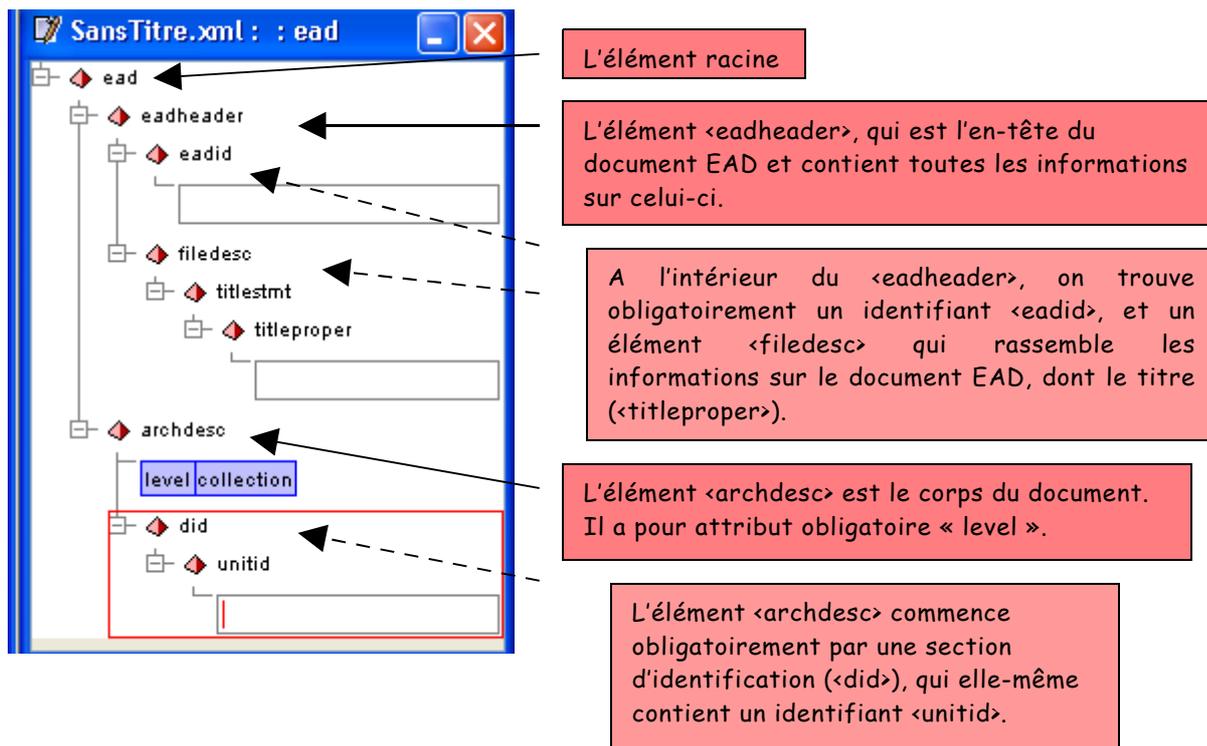
<[http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002\\_Complet\\_20040930.pdf](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002_Complet_20040930.pdf)> (le 26/09/05).

Ce document décrit chaque élément, précise quels autres éléments il peut contenir, dans lesquels il peut être contenu, et quels attributs il peut recevoir. Au sein d'une DTD, chaque élément a une fonction précise (un peu à la manière des zones et sous-zones dans UNIMARC). L'EAD étant destinée à encoder des inventaires d'archives, tous les éléments ont été créés dans le but de répondre aux besoins des archivistes. Nous n'utilisons qu'un petit nombre des éléments disponibles dans la DTD, car l'instrument de recherches que nous encodons est très simple. Par ailleurs, nous faisons de cette DTD un usage un peu particulier, c'est pourquoi l'utilisation de certaines balises pourra vous paraître détournée par rapport à ce qui est prescrit dans la description des éléments.

Les attributs sont décrits succinctement au début de la *tag library*. Le document évoque les attributs généraux, les attributs de lien et les attributs pour la mise en forme des tableaux ; nous n'utilisons que les attributs généraux.

- **Structure globale d'un document EAD**

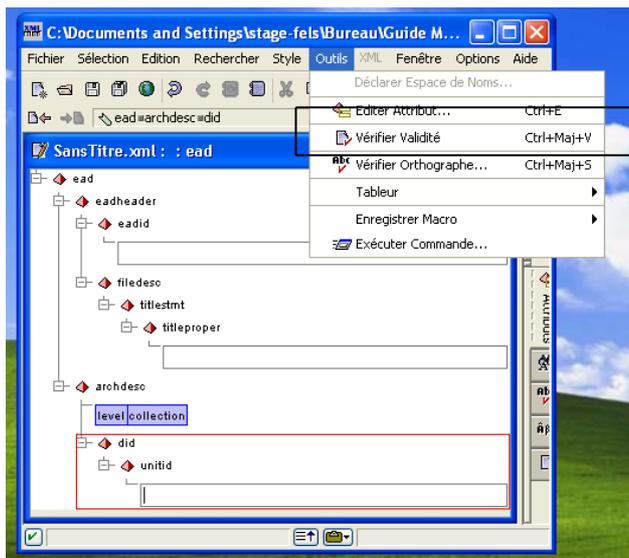
Un document EAD contient au minimum les éléments suivants :



S'il contient au minimum ces éléments et qu'il est par ailleurs bien structuré, un document EAD est **valide** ; c'est le terme utilisé pour dire qu'il est conforme à la DTD.

XMLmind permet de vérifier la validité d'un document grâce à la commande « Outils / Vérifier Validité » :



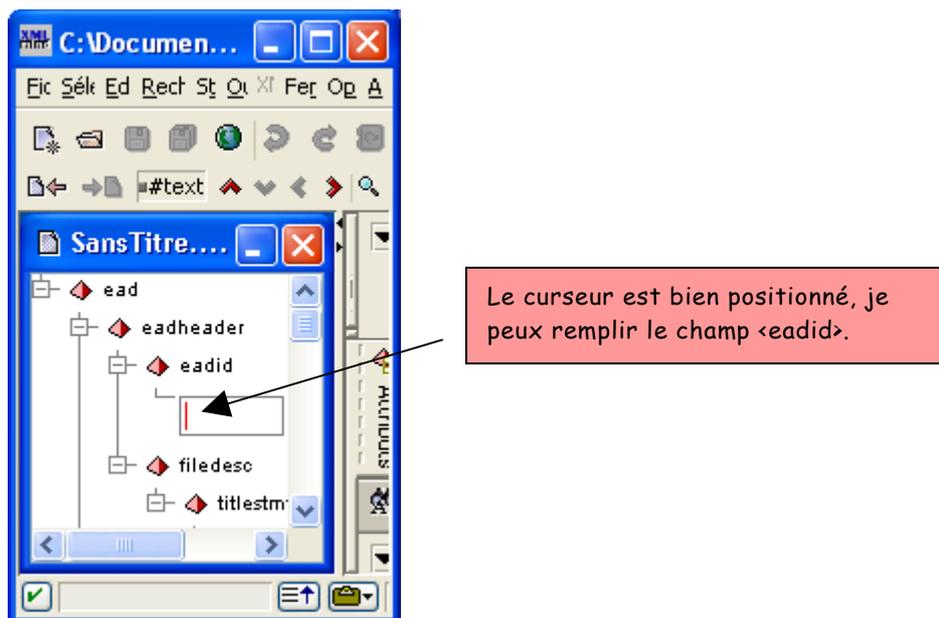


Par ailleurs, XMLmind interdit de lui-même les opérations qui pourraient contrevenir à la DTD.

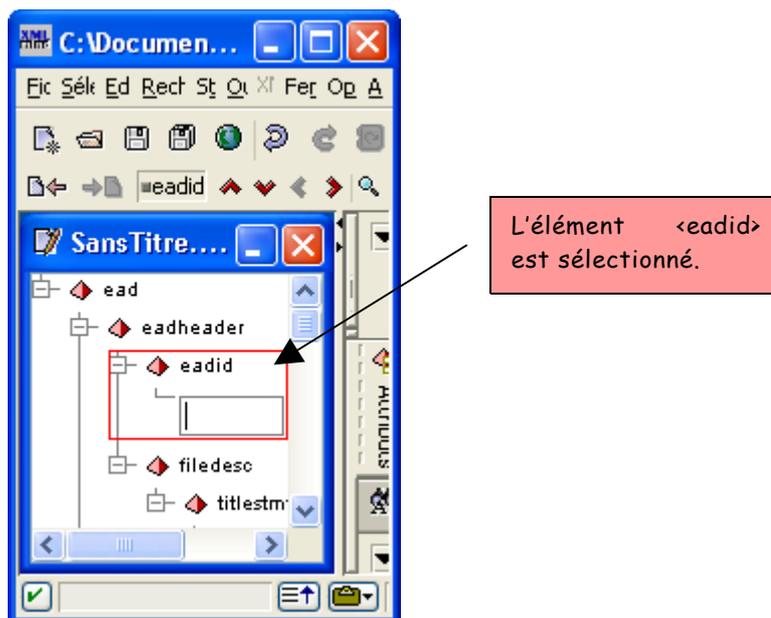
- **Les commandes de base d'XMLmind XML Editor**

- *Les différents modes de sélection*

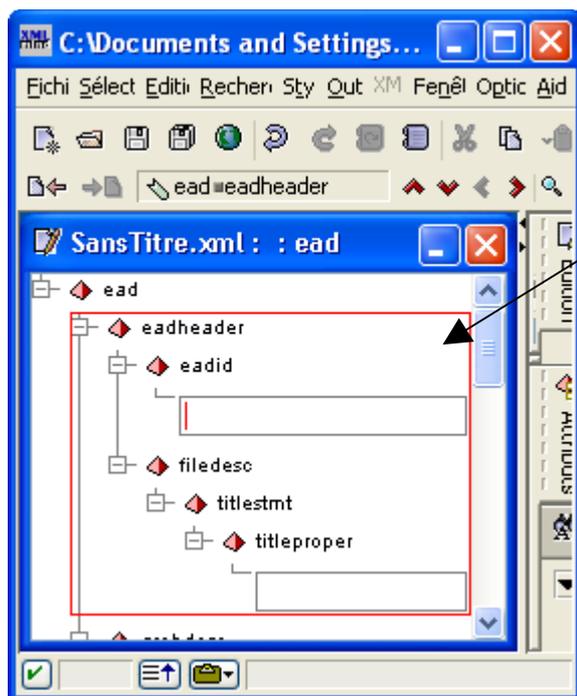
Il faut faire attention dans XMLmind aux problèmes de sélection. Pour remplir un champ s'assurer que le curseur est bien positionné dans la case à remplir :



Pour sélectionner un élément, cliquer sur le nom de l'élément ou la pyramide rose qui précède celui-ci (ce petit signe désigne un nœud ou embranchement, c'est-à-dire l'endroit où l'élément fils se sépare de l'élément père).



Attention : si on sélectionne un élément père, on sélectionne nécessairement ses fils avec :

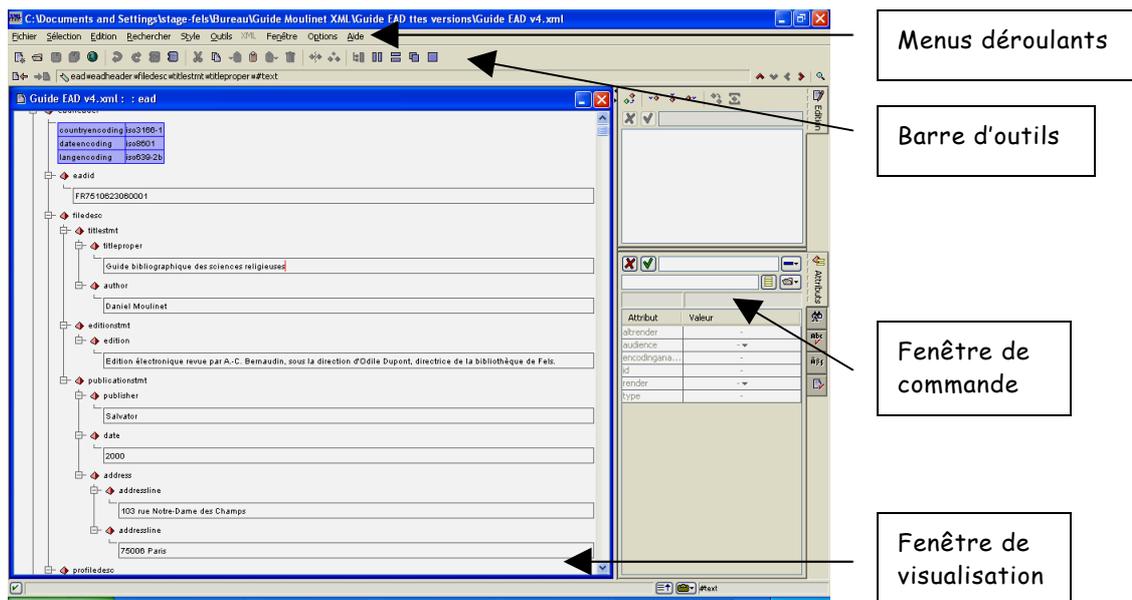


L'élément <eadheader> étant sélectionné, tous ses fils (<eadid>, <filedesc>, <titlestmt>, <titleproper>) le sont aussi.

C'est une illustration du principe d'héritage caractéristique d'XML : toute opération menée sur l'élément père affecte ses fils.

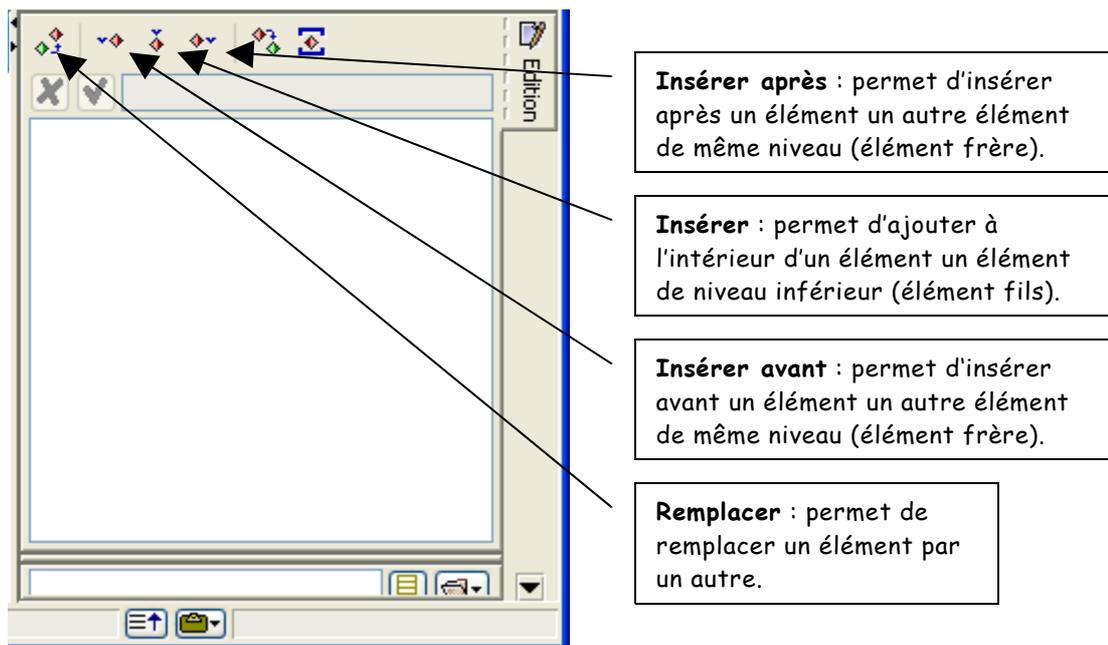
- *Ajouter un élément*

On peut utiliser XMLmind soit à l'aide des menus déroulants et des raccourcis clavier qui y sont répertoriés, soit à l'aide de la souris et à partir de la fenêtre de commande située par défaut dans la partie gauche de l'écran.



Le plus simple est d'utiliser la fenêtre de commande, qui offre la majorité des outils nécessaires à l'encodage.

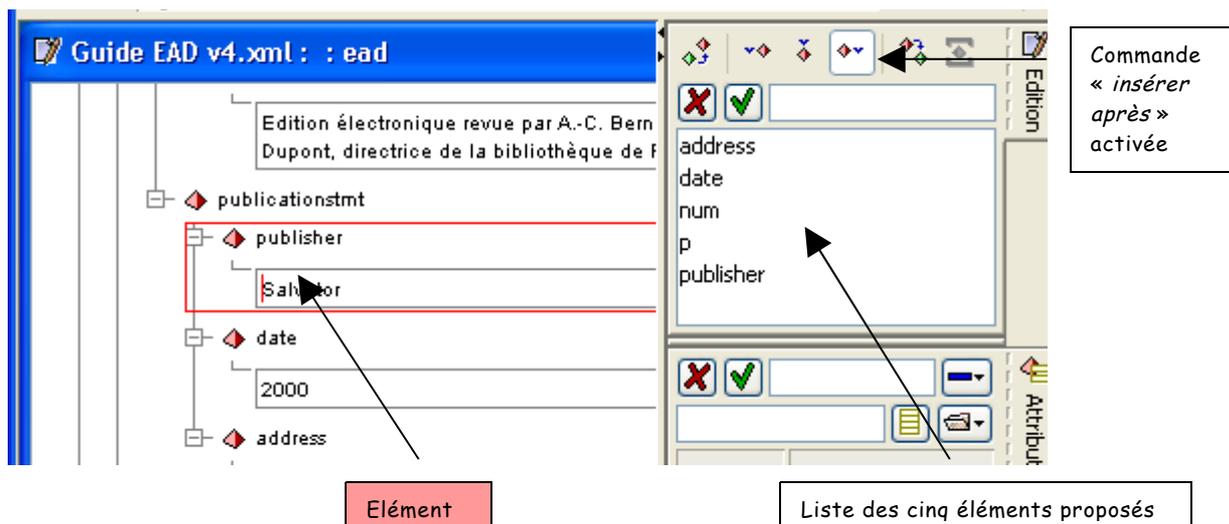
La partie supérieure de la fenêtre de commande comporte l'onglet « Édition » ; c'est elle qui permet d'insérer dans le document de nouveaux éléments. Pour cela, on dispose de plusieurs commandes :



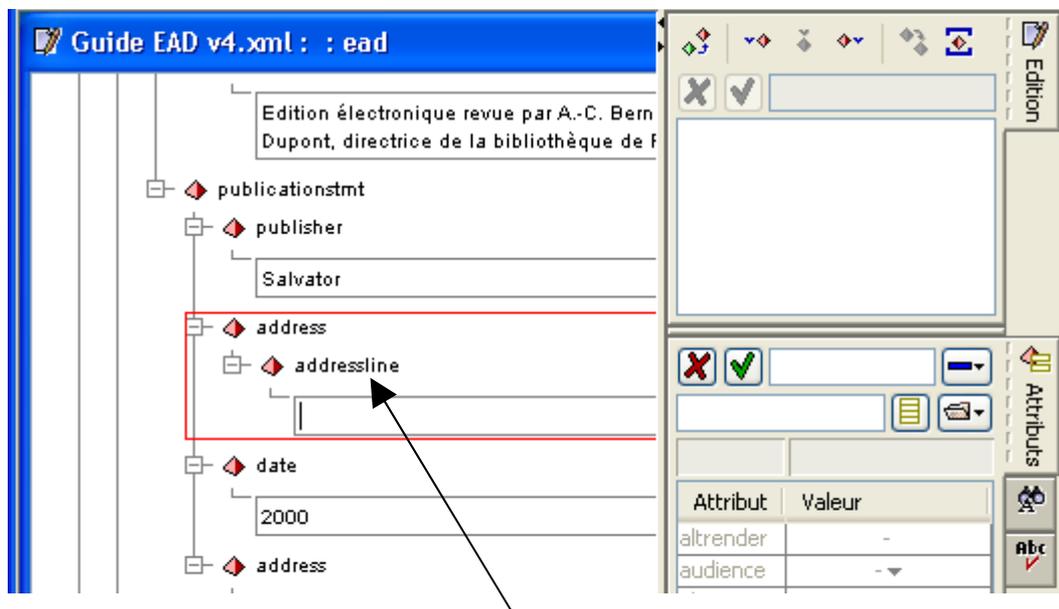
Ces quatre commandes sont les commandes principales à connaître pour ajouter des éléments dans le document EAD.

Pour supprimer un élément, il faut sélectionner celui-ci et utiliser la touche « *suppr* » ou la touche « *retour arrière* ».

Avant d'insérer un élément, il faut sélectionner l'endroit où on veut l'insérer. Puis, lorsque l'on utilise l'une des quatre commandes destinées à insérer un nouvel élément, XMLmind propose une liste fermée d'éléments possibles, conformément aux règles de la DTD. Dans l'exemple suivant, on a sélectionné l'élément « *publish* » et la commande « *insérer après* » : XMLmind propose une liste de cinq éléments possibles.



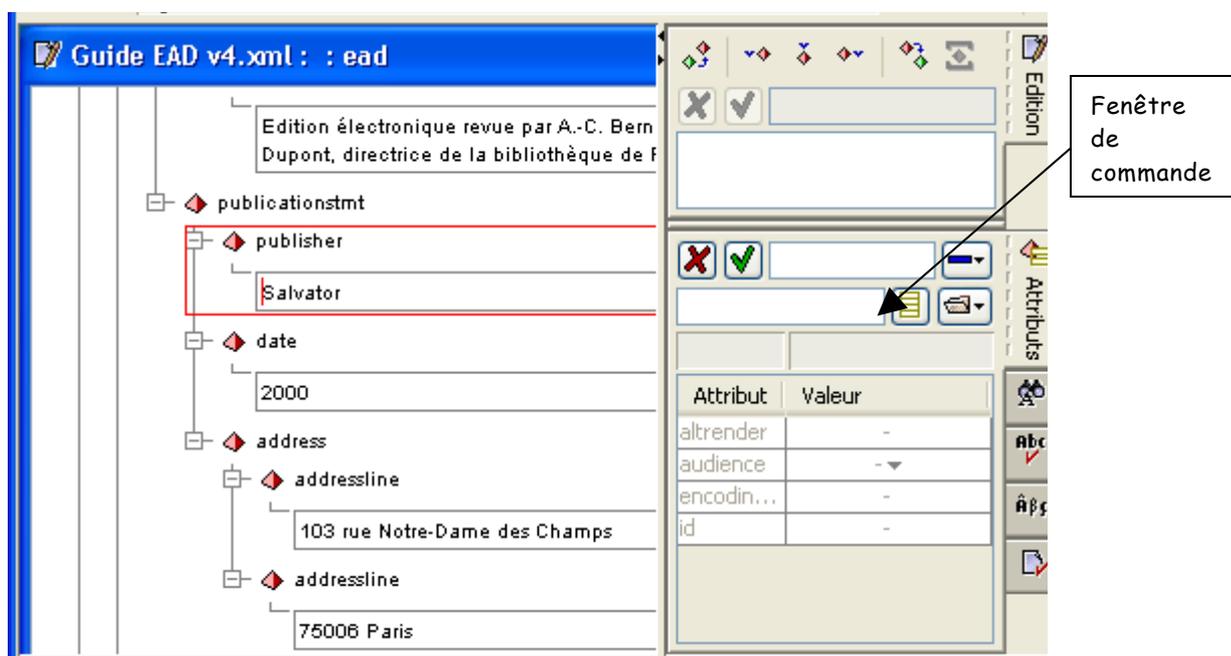
Pour choisir un des cinq éléments proposés, il suffit de cliquer dessus : l'élément choisi s'insère automatiquement à la place voulue dans le document :



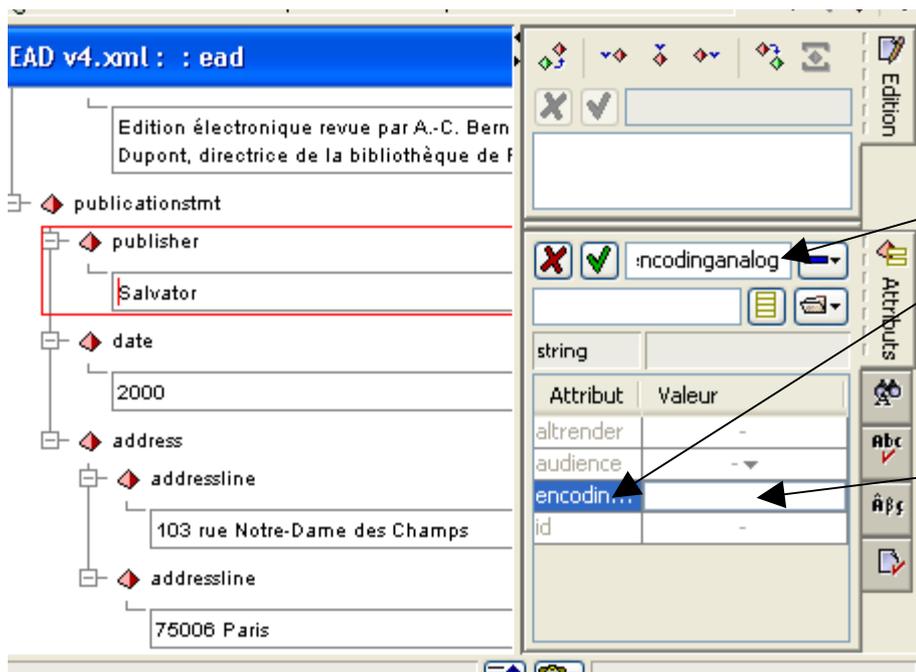
Nouvel élément inséré après le précédent.

○ *Ajouter un attribut*

Pour ajouter un attribut à un élément, on utilise la partie médiane de la fenêtre de commande, signalée par l'onglet « *Attributs* » :



On le voit sur la copie d'écran ci-dessus, lorsqu'un élément est sélectionné, XMLmind propose dans la colonne « *Attribut* » la liste des attributs possibles. Pour en sélectionner un, il suffit de cliquer sur la ligne de l'attribut concerné : le curseur clignote alors dans la case « *valeur* » correspondante.

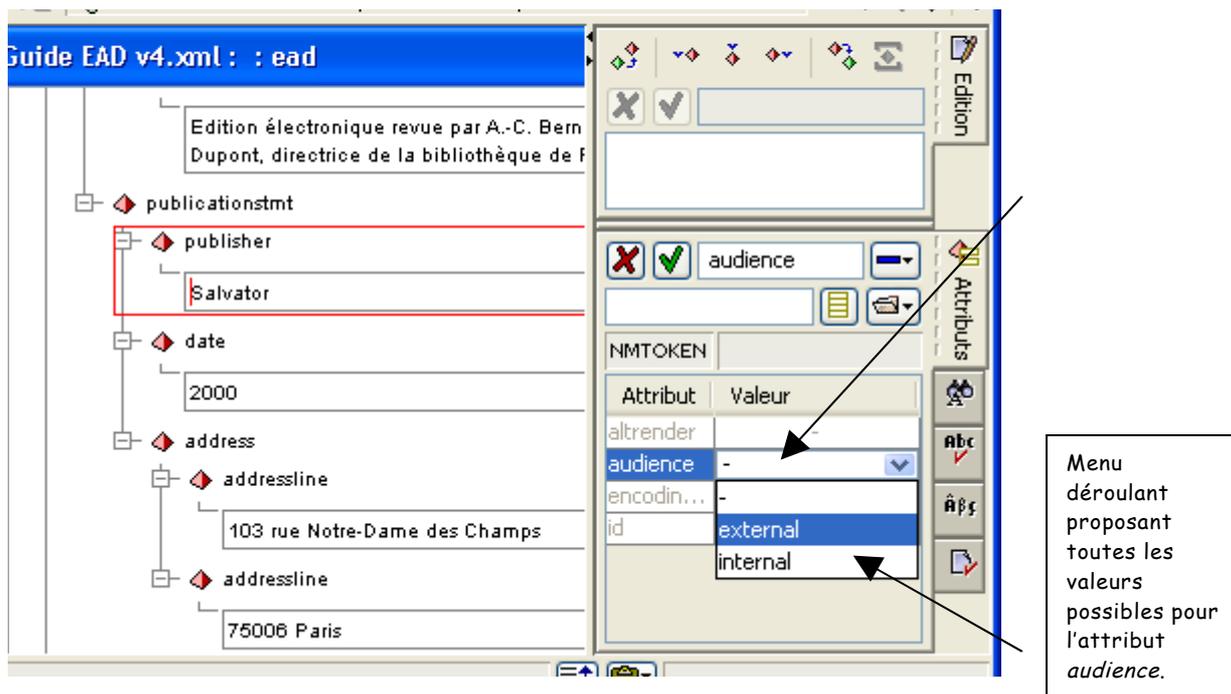


L'attribut *encodinganalog* est sélectionné.

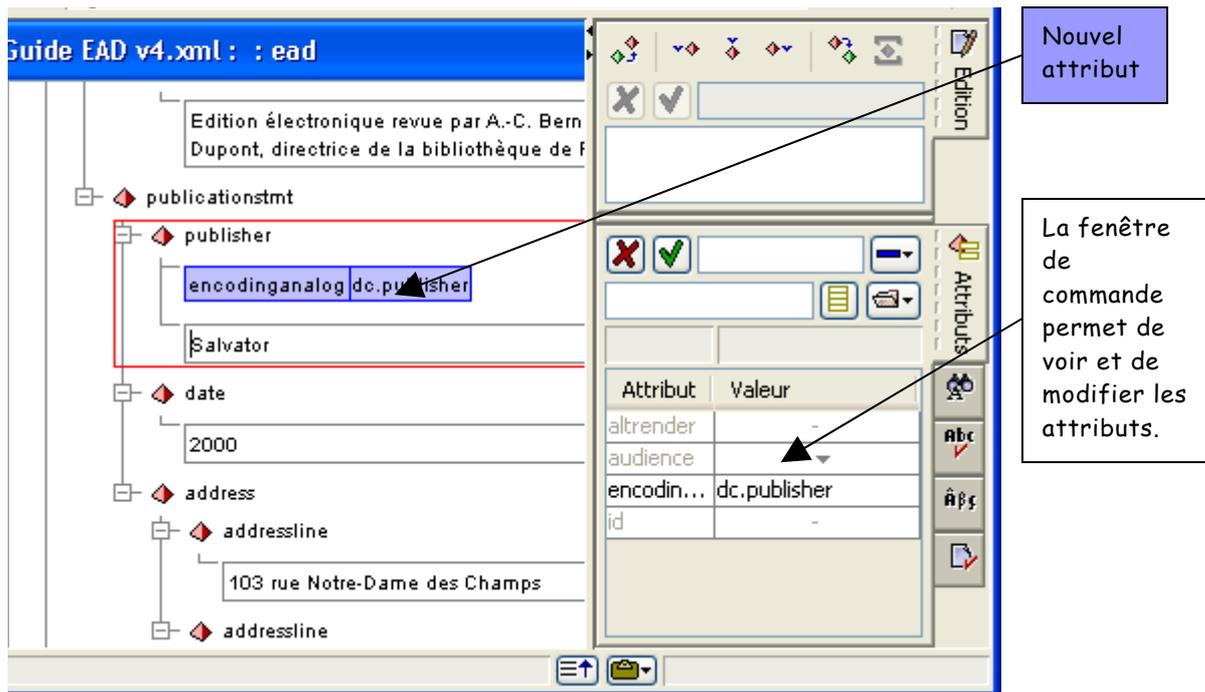
On peut lui attribuer n'importe quelle valeur.

Schématiquement, on distingue deux types d'attributs : ceux qui ont une liste fermée de valeurs possibles et ceux qui n'en ont pas ; « *encodinganalog* » est du deuxième groupe. « *audience* » en revanche ne peut recevoir que trois valeurs : « *internal* », « *external* » et vide.

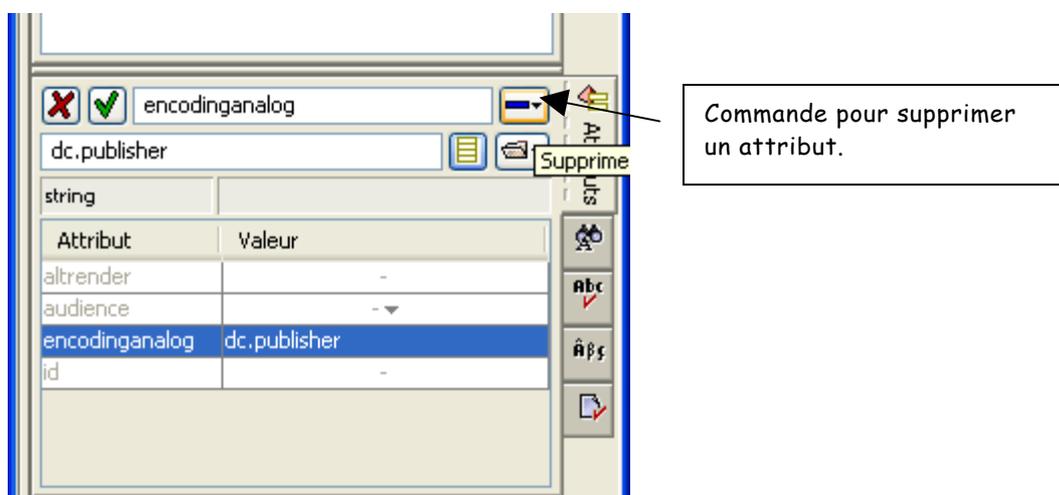
La flèche dirigée vers le bas dans la figure précédente, indique que l'attribut ne peut recevoir qu'un nombre limité de valeurs.



Une fois que l'on a saisi la valeur voulue pour l'attribut et appuyé sur la touche entrée, l'attribut s'insère sous l'intitulé de l'élément concerné.



Pour supprimer un attribut, on utilise le bouton en forme de barre horizontale bleue en haut à gauche de la partie « *Attributs* » de la fenêtre de commande.



XMLmind offre bien d'autres commandes, mais seules celles-ci sont indispensables à l'élaboration de la version EAD du *Guide bibliographique*.

***Annexe 4 : Proposition relative aux conditions à poser au prestataire pour la publication du Guide au format EAD***

## 1) Les modes de recherche :

- Génération d'index :
- Titres (éléments <title>)
- Titres abrégés (éléments <abbr>)
- Auteurs (éléments <persname> et <corpname>)
- Sujets (éléments <subject> en <controlaccess>)
- Supports (ou type de document matériel, éléments <physfacet>)
- Types de documents (éléments <genreform> en <controlaccess>).

On doit pouvoir chercher dans chacun de ces critères par mots, avec des troncatures.

On doit pouvoir croiser ces critères (opérateurs ET et OU).

- Recherche par mots dans le plein texte (troncature possible), dans tous les éléments contenus dans l'<archdesc>, mais prioritairement dans les champs non indexés. Cette priorité apparaîtra dans l'ordre des résultats.  
Exemple : Pour une recherche sur « bibliographie », les résultats devraient d'abord faire apparaître les titres de partie, avant de faire apparaître toutes les références qui portent « bibliographie » dans leur titre, indexation sujet, indexation par type de document...
- Table des matières cliquable permettant le feuilletage de l'ouvrage comme dans sa version papier (garder le bénéfice du classement initial de l'auteur).

## 2) Les résultats :

- Affichés en une ou deux fois (affichage court puis affichage complet, ou directement l'affichage complet). L'affichage complet devra suivre au plus près les habitudes des catalogues en la matière, c'est-à-dire une répartition de l'information bibliographique en différents champs (auteur, titre, publication (= tout <imprint>), description, sujet, support, type de document, commentaires, plan de l'ouvrage).

- A partir d'un résultat affiché, on doit pouvoir rebondir sur les champs liés à des index (auteur, titre, sujet, support, type de document).
- Utilité d'une fonction « historique des recherches » ? D'un « panier » ?

### 3) La mise en page :

Le sigle de l'Institut Catholique de Paris doit apparaître sur toutes les pages, de même que le nom de l'auteur et le titre du *Guide* : on peut imaginer un bandeau titre fixe contenant les informations suivantes :

« Institut Catholique de Paris – *Guide bibliographique des sciences religieuses* de Daniel Moulinet. - L'édition de 2000 chez Salvator est toujours disponible en librairie. »

Déterminer si une partition de l'écran (fenêtre de navigation / fenêtre de résultats) est souhaitable.

L'habillage devra être choisi pour correspondre au plus près à la charte graphique du site de l'ICP.